Nations Unies A/72/730

Assemblée générale

Distr. générale
5 février 2018
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 150 de l'ordre du jour
Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

Budget de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei pour l'exercice allant du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

Page

I. Mandat et résultats attendus 5
A. Vue d'ensemble 5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui 6
C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional 9
D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays 9
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats 10
II. Ressources financières 33
A. Vue d'ensemble 33
B. Contributions non budgétisées 34
C. Gains d'efficience 34
D. Taux de vacance 34
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . 35
F. Formation 36
G. Services de détection des mines et de déminage 36
H. Projets à effet rapide 37
III. Analyse des variations 38
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre 40

18-01331 (F) 230218 270218

Merci de recycler

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 et 71/298 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée 41

A. Assemblée générale 41

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 45

Annexes

I. Définitions 46

II. Organigramme 48

Carte 50

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) pour l'exercice allant du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019 (exercice 2018/19), dont le montant s'élève à 271 115 600 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 225 observateurs militaires, 4 566 militaires, 50 membres de la police des Nations Unies, 162 agents recrutés sur le plan international, 89 agents recrutés sur le plan national et 33 Volontaires des Nations Unies.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2018/19 et l'objectif de la FISNUA est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière et composante appui). Les effectifs de la Force ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Force.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie	*Dépenses (2016/17)*	*Montant alloué (2017/18)*	*Dépenses prévues (2018/19)*	*Variation*	
				Montant	*Pourcentage*
Militaires et personnel de police	155 683,7	150 688,7	154 018,2	3 329,5	2,2
Personnel civil	32 963,4	28 366,6	35 662,8	7 296,2	25,7
Dépenses opérationnelles	91 220,2	87 644,7	81 434,6	(6 210,1)	(7,1)
Montant brut	**279 867,3**	**266 700,0**	**271 115,6**	**4 415,6**	**1,7**
Recettes provenant des contributions du personnel	2 387,4	2 340,5	2 864,5	524,0	22,4
Total net	**277 479,9**	**264 359,5**	**268 251,1**	**3 891,6**	**1,5**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	**279 867,3**	**266 700,0**	**271 115,6**	**4 415,6**	**1,7**

Ressources humaines[a]

	Observateurs militaires[d]	*Contingents*[d]	*Police des Nations Unies*	*Personnel recruté sur le plan international*	*Personnel recruté sur le plan national*[b]	*Emplois de temporaire*[c]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Direction exécutive et administration								
Effectif approuvé 2017/18	–	–	–	13	1	–	–	**14**
Effectif proposé 2018/19	–	–	–	13	1	–	–	**14**
Composantes								
Sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière								
Effectif approuvé 2017/18	225	5 101	50	32	17	–	–	**5 425**
Effectif proposé 2018/19	225	4 566	50	32	17	–	–	**4 890**
Appui								
Effectif approuvé 2017/18	–	–	–	115	71	1	33	**220**
Effectif proposé 2018/19	–	–	–	116	71	1	33	**221**
Total								
Effectif approuvé 2017/18	225	5 101	50	160	89	1	33	**5 659**
Effectif proposé 2018/19	225	4 566	50	161	89	1	33	**5 125**
Variation nette	**–**	**(535)**	**–**	**1**	**–**	**–**	**–**	**(534)**

[a] Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.
[b] Administrateurs et agents des services généraux.
[c] Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).
[d] Par sa résolution 2352 (2017), le Conseil de sécurité a réduit l'effectif maximum autorisé à 4 791 militaires, dont 4 566 membres de contingents et 225 observateurs militaires. Le rapport du Secrétaire général relatif au budget de la FISNUA pour l'exercice 2017/18 (A/71/767) ne tenait pas compte de cette réduction, pour avoir été établi avant l'adoption la résolution en question.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Par sa résolution 1990 (2011), le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA). Par sa résolution 2386 (2017), il a décidé de proroger jusqu'au 15 mai 2018 le mandat défini aux paragraphes 2 et 3 de la résolution 1990 (2011) et jusqu'au 15 avril 2018 le mandat de la Force modifié par sa résolution 2024 (2011) et le paragraphe 1 de sa résolution 2075 (2012).

2. Le Conseil de sécurité a chargé la Force d'atteindre un objectif général, qui est de faciliter la mise en œuvre de l'Accord conclu le 20 juin 2011 entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei, en permettant le retour des personnes déplacées, en assurant la protection des civils, en favorisant l'administration pacifique de la zone d'Abyei et en aidant le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière à créer une zone frontalière démilitarisée et sécurisée.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la FISNUA contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière et composante appui), dont chacune découle du mandat de la Force.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Force, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Force ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force. La variation des effectifs par rapport au budget de l'exercice 2017/18 est analysée au niveau de chaque composante.

5. Dans le prolongement de la signature de l'Accord du 20 juin 2011, les parties ont signé, le 29 juin 2011, l'Accord sur la sécurité des frontières et le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité et, le 30 juillet 2011, l'Accord concernant la Mission d'appui à la surveillance de la frontière. Ces accords prévoyaient l'établissement d'une zone frontalière démilitarisée et sécurisée s'étendant sur 10 kilomètres de chaque côté de la frontière du 1er janvier 1956, en attendant le règlement de la question du statut des zones contestées et la démarcation définitive de la frontière. Ils prévoyaient également que la surveillance de la zone frontalière serait assurée par le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, composé de représentants des deux parties et de l'Organisation des Nations Unies.

6. Dans sa résolution 2024 (2011), le Conseil de sécurité a confié à la FISNUA des tâches supplémentaires à l'appui du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et élargi la zone d'opérations à la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Les nouvelles activités portaient notamment sur les aspects suivants : a) aider les parties à honorer, dans la zone frontalière, les engagements qu'elles avaient pris en matière de sécurité ; b) appuyer les activités opérationnelles du Mécanisme, notamment en apportant une aide et des conseils pour la planification et la coordination ; c) faciliter la liaison entre les parties et concourir à instaurer la confiance mutuelle.

7. Par sa résolution 2352 (2017) du 15 mai 2017, le Conseil de sécurité a décidé de réduire de 5 101 à 4 791 militaires l'effectif maximum autorisé de la Force et que la prorogation de la modification du mandat établie dans la résolution 2024 (2011) serait la dernière à moins que les deux parties fassent preuve de détermination et détaillent les mesures qu'elles avaient l'intention de prendre concernant les arrangements relatifs à la frontière.

8. Par sa résolution 2386 (2017) du 15 novembre 2017, le Conseil de sécurité a décidé de maintenir l'effectif maximum autorisé de la Force à 4 791 militaires jusqu'au 15 avril 2018, date à laquelle cet effectif serait réduit à 4 235 militaires, à moins qu'il ne décide de proroger la modification du mandat de la Force en lien avec le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

9. La FISNUA est dirigée par un chef de mission ayant rang de sous-secrétaire général, secondé par un commandant de la Force, un commandant adjoint de la force, un chef de cabinet, un chef de l'appui à la mission et un conseiller principal pour les questions de police. Outre son quartier général, établi dans la ville d'Abyei, elle compte 12 bases opérationnelles de compagnie (Farouk, Diffra, Goli, Todach, Dokura/Rumajack, Highway, Noong, Tejalei, Banton, Marial Achak, Athony et Agok) et 5 bases opérationnelles temporaires dans la zone d'Abyei, 1 base de soutien logistique à Kadougli et 2 sites du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière (son quartier général et un poste de commandement de secteur à Kadougli et un autre poste de commandement de secteur à Gok Machar). Trois bataillons d'infanterie sont déployés dans les secteurs nord, centre et sud, appuyés par les unités de soutien correspondantes, notamment une escadrille, une unité autonome multirôle de soutien logistique, un centre médical de niveau II, une compagnie du génie et une équipe de déminage. Une force d'intervention rapide de la taille d'une compagnie a été mise sur pied dans la ville d'Abyei pour apporter une certaine souplesse et servir de force de réserve. Le Service de la lutte antimines de l'ONU fournit les moyens nécessaires à la localisation et à l'élimination des mines et des restes explosifs de guerre dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et dans la région d'Abyei, afin de garantir la liberté de circulation et de concourir aux opérations de contrôle, de stockage et d'élimination des armes et munitions.

10. Organe central de gestion de la Force, le quartier général est aussi le principal interlocuteur des organes mixtes prévus par l'Accord du 20 juin 2011, notamment le Comité mixte de contrôle d'Abyei, et des acteurs locaux concernés. Depuis le meurtre du Chef suprême des Ngok Dinka et d'un Casque bleu en mai 2013 jusqu'en mai 2017, le Comité ne s'est réuni qu'une seule fois, en mars 2015, signe que le processus politique est au point mort. Toutefois, grâce aux échanges continus que la FISNUA entretient avec Khartoum et Djouba et d'autres membres de la communauté internationale, les deux Gouvernements montrent progressivement un regain d'intérêt pour ses travaux et les questions s'y rapportant. À cet égard, il s'est réuni à plusieurs reprises à Addis-Abeba en mai et en novembre 2017. En outre, une réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité a eu lieu en octobre 2017 et un sommet présidentiel s'est tenu à Khartoum en novembre 2017, ce qui a incité les deux Gouvernements à s'engager de nouveau à appliquer les accords bilatéraux et nourri des espoirs quant à l'instauration d'un environnement plus propice à l'exécution des tâches dont la FISNUA a été chargée dans la zone d'Abyei et à l'appui du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière.

11. La FISNUA s'est fixé les priorités stratégiques suivantes pour l'exercice 2018/19 : a) préserver et renforcer la paix et la stabilité dans la zone d'Abyei,

notamment en assurant la protection des civils ; b) mener des activités de consolidation de la paix, notamment en aidant les parties à planifier et à organiser des réunions et des consultations entre les chefs traditionnels et en soutenant les initiatives de réconciliation au niveau local ; c) faire en sorte que la migration des nomades et la réinstallation des personnes déplacées se déroulent dans le calme et de manière organisée ; d) aider les parties à créer les institutions prévues par l'Accord du 20 juin 2011 et les autres mécanismes pertinents dont elles sont convenues et à les rendre opérationnelles ; e) appuyer la mise en place effective du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière ; f) faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire dans les meilleurs délais et dans de bonnes conditions de sécurité ; g) renforcer les partenariats avec divers acteurs clefs.

12. Dans cette optique, la Force continuera de surveiller et de contrôler le retrait des forces étatiques de la zone d'Abyei et de lutter contre les potentielles menaces extérieures en tirant parti de son implantation solide, en particulier dans les zones frontalières, et en ayant recours à des systèmes de détection lointaine.

13. En fonction des progrès accomplis concernant la mise sur pied du Service de police d'Abyei, la composante police concourra aux activités de vérification des antécédents, de sélection et de recrutement des policiers et renforcera les moyens dont dispose le Service pour maintenir l'ordre public, en dispensant des formations et en prêtant un appui logistique. Par ailleurs, la FISNUA réfléchit actuellement à la marche à suivre pour mettre en place le Service, qui sera consignée dans un document en cours d'élaboration. Dans l'intervalle, la composante continuera de prêter son concours aux mécanismes de prévention et de réduction de la criminalité dans la collectivité, notamment en renforçant les capacités des comités de protection communautaire non armés, de mener des campagnes de prévention liées à la criminalité et d'effectuer des patrouilles destinées à établir la confiance, à l'échelle locale.

14. La FISNUA continuera d'aider les parties à promouvoir le dialogue intercommunautaire et les mécanismes de règlement des conflits intercommunautaires. Elle s'efforcera de réunir les conditions favorables au retour pérenne et en toute sécurité des deux communautés, à la protection des civils et à l'administration pacifique de la zone d'Abyei. Ce faisant, on mettra l'accent sur les projets à effet rapide dont l'objectif sera avant tout d'améliorer le cadre d'exécution du mandat de la Force, en suscitant un appui à son égard, notamment en pourvoyant aux besoins immédiats de la population, et d'inspirer la confiance dans le processus de paix. Ces projets seront axés sur les moyens de subsistance et la construction d'infrastructures de base.

15. Pendant l'exercice 2018/19, la FISNUA continuera d'épauler le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Les crédits demandés à cet effet lui permettraient de se concentrer sur l'entrée en service opérationnel du Mécanisme. La prorogation de son mandat lié au Mécanisme étant subordonnée à l'adoption de mesures spéciales par les deux parties avant le 15 mars 2018, la Force appuiera, conformément à la résolution 2386 (2017) du Conseil de sécurité, les efforts qu'elles font pour respecter les critères définis, notamment en aidant à rendre opérationnels les quatre sites des équipes du Mécanisme et en procédant à des patrouilles terrestres et aériennes dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée.

16. Par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines, la Force continuera de fournir des services de déminage et d'enlèvement des restes potentiellement explosifs de guerre dans la zone d'Abyei et dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, qui consisteront à dépolluer des sites, des routes d'accès et des points de passage de la frontière et à mettre à disposition des équipes d'appui aux patrouilles, des véhicules résistant aux mines et le personnel et les ressources de formation nécessaires,

contribuant ainsi à la libre circulation des effectifs de la Force, au retour des civils dans leur communauté, à une migration pacifique et à l'acheminement de l'aide humanitaire. Les composantes civile et militaire les communautés locales et les nomades bénéficieront également de programmes de sensibilisation aux risques dans ce domaine. En outre, la Force continuera de stocker et de détruire les armes et munitions confisquées et de proposer aux patrouilles terrestres du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière les solutions les plus viables.

17. La FISNUA s'efforcera de s'acquitter des autres tâches qui lui ont été confiées, notamment de pourvoir à la surveillance effective du respect des droits de l'homme et à l'établissement des rapports en la matière, y compris en ce qui concerne la violence sexuelle et sexiste, de promouvoir l'égalité des sexes et de protéger les femmes et les enfants.

18. Au cours de l'exercice 2018/19, la FISNUA s'attachera à améliorer l'état de ses infrastructures, notamment en faisant les travaux essentiels sur les réseaux routiers qu'elle emprunte fréquemment, afin de ne pas compromettre la sûreté et la sécurité de son personnel dans ses locaux et à l'extérieur. Les projets de construction qu'elle entreprendra sont estimés à au moins 1 million de dollars pour l'exercice 2018/19, et portent notamment sur : a) des infrastructures dans le quartier général d'Abyei (2,2 millions de dollars) ; et b) des voies d'accès (2,3 millions de dollars). Ces investissements devraient améliorer sur-le-champ les conditions de travail du personnel de la Force, répondant ainsi aux inquiétudes persistantes qui avaient été formulées en matière de santé, de sûreté et de sécurité. De plus, la Force sous-traitera la gestion des services assurés dans les camps, ce qui diminuera considérablement sa dépendance vis-à-vis des vacataires.

19. La FISNUA poursuivra ses efforts d'atténuation des effets de sa présence sur le milieu qui l'entoure en utilisant au mieux les ressources naturelles et en réduisant autant que possible les risques pour la population, les sociétés et les écosystèmes. À cet égard, elle entend augmenter le nombre de décharges contrôlées, élargir les programmes de recyclage en place et améliorer ses systèmes hydrologiques et sa gestion des eaux usées. De plus, pendant l'exercice 2018/19, elle compte aménager des sites d'élimination sécurisée des déchets solides et des ordures ménagères où les matériaux recyclables et biodégradables seront progressivement triés, ainsi que des usines de stockage et de traitement des déchets dangereux, et de favoriser les mesures de protection de l'environnement dans ses camps. À ce jour, elle a planté plus de 500 arbres et prévoit d'en planter plus de 6 000 dans ses camps d'ici à juin 2019.

20. La saison des pluies endommageant le réseau routier qui relie les bases d'opérations dans la zone d'Abyei, il est nécessaire d'investir en continu dans l'entretien des routes. Par conséquent, la FISNUA propose de reconstruire l'équivalent de 50 kilomètres de route le long des grands axes d'approvisionnement entre le quartier général d'Abyei et les camps de Banton, d'Athony et d'Agok. De plus, elle entreprendra de reconstruire d'autres routes stratégiques complètement impraticables, notamment des voies permettant d'accéder aux nouveaux camps proposés entre les bases opérationnelles de compagnie de Marial Achak et de Dungop ainsi qu'une route dans le couloir Dokura-Noong-Dahalob pour faciliter l'accès aux bases des contingents.

21. La Force compte mettre en place un système de surveillance afin d'améliorer la sécurité et de prévenir les accidents mortels sur le marché d'Amiet, en complément des patrouilles de sécurité régulières que font les militaires. Actuellement, ces derniers utilisent des tours d'observation fixe et sont limités en raison de la zone à couvrir et du relief, en particulier la nuit.

22. La FISNUA continuera d'améliorer les infrastructures de communication qui relient tous les camps dans la zone d'Abyei, y compris le quartier général.

23. Pendant l'exercice 2018/19, la Force propose d'aligner sa composante appui sur la structure harmonisée de l'appui aux missions, ce qui permettrait d'assurer des services d'appui complets, d'intégrer les unités administratives à divers niveaux et de tenir compte de l'importance du service et de l'orientation clients. À cet égard, on se concentrera sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement, l'élargissement de l'appui que prêtent les centres de services partagés, l'application d'une stratégie environnementale et la nécessité d'harmoniser davantage les structures d'appui aux missions. Pour ce faire, il faudra créer trois piliers principaux, chacun dirigé par un fonctionnaire de classe P-5. Aux fins de cette restructuration, les postes et fonctions existants qui ont leur place dans la nouvelle structure d'appui seront transférés ou réaffectés dans les piliers appropriés.

C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

24. La Force restera en contact étroit et régulier avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud afin de synchroniser les mesures susceptibles de garantir que les parties s'acquittent de manière suivie des obligations découlant des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des divers accords qu'elles ont signés, et qu'elles donnent suite aux décisions de l'Union africaine. Elle soutiendra les initiatives de l'Envoyé spécial et du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et coordonnera les activités de ce dernier avec celles du Comité mixte de contrôle d'Abyei, afin de faciliter la création d'institutions communes viables dans la zone d'Abyei.

25. En outre, la Force continuera de collaborer régulièrement avec la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour en échangeant des connaissances et des informations sur des questions d'intérêt commun, y compris les flux de déplacés et de réfugiés.

26. Le Centre de services régional d'Entebbe continuera d'apporter un appui régional à ses missions clientes, dont la FISNUA, dans les domaines suivants : entrée en fonction et cessation de service, indemnités et états de paie, règlement des fournisseurs, droits à prestation et voyages, traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études et des demandes de remboursement des frais de voyage en mission, services de caisse, formation et services de conférence, transports et contrôle des mouvements, et services informatiques.

D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays

27. Par l'intermédiaire de sa composante civile opérationnelle et grâce à la coordination entre civils et militaires, la Force continuera de coordonner ses activités avec celles des organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents à Abyei, des organisations non gouvernementales nationales et internationales et des donateurs bilatéraux. En particulier, elle appuiera l'acheminement de l'aide humanitaire dans toute la zone d'Abyei en veillant à la sécurité et à la libre circulation du personnel concerné et en organisant des ateliers sur la médiation et les techniques de règlement pacifique des conflits faisant appel aux mécanismes traditionnels. Par ailleurs, elle continuera de coordonner, avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, l'action qu'elle mène pour protéger les civils conformément aux directives concernant la coordination des activités entre les intervenants humanitaires et la FISNUA, adoptées en octobre 2015. En outre, elle renforcera ses relations avec les équipes de pays des Nations Unies à Djouba et à Khartoum, notamment en participant

aux réunions et en procédant à des échanges d'information. Enfin, elle s'emploiera, de concert avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, à renforcer la coordination de l'action humanitaire et de l'appui aux comités de protection communautaire. En ce sens, elle continuera de promouvoir les initiatives locales à l'intention de la population au moyen de projets à effet rapide.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

28. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et administration

29. Le Chef de la mission et ses collaborateurs directs assureront la direction exécutive et l'administration de la mission. L'effectif proposé est indiqué au tableau 1.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
	SGA/ SSG	*D-2/ D-1*	*P-5/ P-4*	*P-3/ P-2*	*Service mobile*	**Total partiel**			
Bureau du Chef de la mission									
Postes approuvés 2017/18	1	–	1	1	1	**4**	**1**	–	**5**
Postes proposés 2018/19	1	–	1	1	1	**4**	**1**	–	**5**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Bureau du commandant de la force									
Postes approuvés 2017/18	–	1	–	–	1	**2**	–	–	**2**
Postes proposés 2018/19	–	1	–	–	1	**2**	–	–	**2**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Bureau du commandant adjoint de la force									
Postes approuvés 2017/18	–	1	–	–	–	**1**	–	–	**1**
Postes proposés 2018/19	–	1	–	–	–	**1**	–	–	**1**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Bureau du Chef du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière									
Postes approuvés 2017/18	–	1	–	–	1	**2**	–	–	**2**
Postes proposés 2018/19	–	1	–	–	1	**2**	–	–	**2**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Centre d'opérations conjoint/Cellule d'analyse conjointe de la mission									
Postes approuvés 2017/18	–	–	–	2	–	**2**	–	–	**2**
Postes proposés 2018/19	–	–	–	2	–	**2**	–	–	**2**
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de déontologie et de discipline									
Postes approuvés 2017/18	–	–	2	–	–	**2**	–	–	**2**

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
	SGA/ SSG	*D-2/ D-1*	*P-5/ P-4*	*P-3/ P-2*	*Service mobile*	**Total partiel**			
Postes proposés 2018/19	–	–	2	–	–	**2**	–	–	**2**
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Effectif approuvé 2017/18	1	3	3	3	3	**13**	1	–	**14**
Effectif proposé 2018/19	1	3	3	3	3	**13**	1	–	**14**
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

[a] Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 1 : sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière

30. La FISNUA continuera d'assurer seule la sécurité dans la zone d'Abyei, après le retrait des Forces armées soudanaises, de l'Armée populaire de libération du Soudan et des forces de police soudanaises et sud-soudanaises, à l'exception de la police du pétrole déployée par le Soudan dans le complexe pétrolier de Diffra au mépris de l'Accord du 20 juin 2011 et de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité. Elle mènera des opérations mobiles et dynamiques, patrouillera de jour et de nuit et fournira des escortes sur demande pour surveiller les opérations de démilitarisation, contrer les menaces, préserver sa capacité d'appréciation des situations, renforcer la confiance et créer des conditions permettant d'assurer la sûreté et la sécurité des opérations humanitaires. Pendant la saison sèche, la Force consacrera des ressources supplémentaires à des secteurs clefs, afin de protéger les migrations saisonnières. Dans le cadre de l'application des dispositions de l'Accord du 20 juin 2011 relatives à la sécurité, elle facilitera les travaux du Comité et des équipes mixtes d'observateurs militaires.

31. Au cas où le Soudan et le Soudan du Sud arriveraient à faire sortir le processus politique relatif à Abyei de l'impasse dans laquelle il se trouve actuellement, la Force continuerait de les aider à mettre en œuvre l'Accord du 20 juin 2011 et tout accord qui pourrait être conclu par la suite entre les parties. Elle apporterait un appui au fonctionnement du Comité mixte de contrôle d'Abyei et à la mise en place de l'Administration de la zone d'Abyei, du Conseil de la zone d'Abyei et du Service de police d'Abyei. Dans l'intervalle, des membres du personnel civil continueront de promouvoir le dialogue intercommunautaire, la réconciliation et les liens entre les Misseriya et les Ngok Dinka et, en étroite collaboration avec la composante militaire et la composante Police des Nations Unies, ils faciliteront les initiatives de dialogue intercommunautaire et les appuieront sur le plan technique. Il s'agira notamment de mieux coordonner les activités avec celles de l'équipe de pays des Nations Unies dans la zone d'Abyei et de renforcer la communication avec les populations locales pour soutenir les programmes de relèvement et de résilience.

32. Si les parties mettent en place le Service de police d'Abyei, la composante police de la FISNUA participerait aux activités suivantes, conformément à son mandat de renforcement des capacités : élaboration de la structure de la police et établissement des documents de base nécessaires (concernant notamment le mandat du personnel de police), du plan stratégique, du cadre de mise en œuvre et du concept d'opérations, en consultation avec le Comité mixte de contrôle d'Abyei ; mise au point des critères de vérification des antécédents, de sélection et de recrutement ; organisation d'activités de formation et d'encadrement ; mobilisation des donateurs. En outre, elle

s'emploierait à renforcer les capacités du Service de police d'Abyei pour que ce dernier puisse protéger les infrastructures pétrolières dans la zone d'Abyei, de même que les civils se trouvant sous la menace imminente d'actes de violence physique. Entre-temps, la composante effectuera des patrouilles pour garantir la sécurité et le maintien de l'ordre et faciliter le retour des déplacés. Elle fournira des services de coordination et d'appui, notamment sous la forme de renforcement des capacités, afin de permettre aux comités de protection de la population locale de contribuer à la gestion du maintien de l'ordre, y compris en garantissant des conditions de détention décentes, et elle organisera des programmes de formation et de sensibilisation au niveau local sur les questions de maintien de l'ordre.

33. La FISNUA, qui a pour mandat d'aider le Soudan et le Soudan du Sud à mettre en œuvre les accords sur la sécurité aux frontières conclus entre les deux pays, appuiera le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière en menant des missions de surveillance, de vérification et d'enquête dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Elle appuiera également les activités de planification, d'arbitrage, de coordination de la liaison, d'établissement de rapports, d'échange de l'information et de coordination des patrouilles et autres activités visant à assurer la sécurité, selon les circonstances. Des formations spécifiques seront également élaborées et assurées à l'intention du Mécanisme, selon que de besoin.

34. Pour contribuer à garantir la sécurité, l'acheminement de l'aide humanitaire, la liberté de mouvement et la protection des civils exposés à une menace imminente, des opérations humanitaires de déminage seront menées dans les zones de responsabilité de la FISNUA et du Mécanisme. Pendant l'exercice 2018/19, les activités de lutte antimines seront axées sur le relevé de champs de mines et l'élimination d'engins explosifs dans la zone d'Abyei et la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. La Force disposera de véhicules protégés contre les mines et d'équipes dotées de moyens de neutralisation des explosifs et des munitions afin de garantir la liberté de mouvement du Mécanisme. Elle proposera, selon les besoins, des conseils techniques, une formation et du matériel en matière de maîtrise des armes légères et de petit calibre dans la zone d'Abyei. Le personnel des Nations Unies et les populations locales seront sensibilisés au danger des mines et la gestion des données relatives à la lutte antimines ainsi que la coordination et l'assurance de la qualité de toutes les initiatives menées dans ce domaine seront assurées.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
1.1 Instauration d'un climat de sûreté et de sécurité qui facilite les retours volontaires en toute sécurité, les migrations pacifiques et l'acheminement de l'aide humanitaire ; renforcement des capacités du Service de police d'Abyei, conformément à l'Accord du 20 juin 2011	1.1.1 Poursuite des opérations de retour volontaire des déplacés vers leur lieu d'origine (2016/17 : 175 000 ; 2017/18 : 185 000 ; 2018/19 : 195 000) 1.1.2 Aucune attaque contre le personnel humanitaire (2016/17 : 2 ; 2017/18 : 0 ; 2018/19 : 0) 1.1.3 Aucun cas de violences intercommunautaires signalé durant les migrations (2016/17 : 8 ; 2017/18 : 0 ; 2018/19 : 0) 1.1.4 La zone d'Abyei est pour l'essentiel exempte de personnel armé, de matériel et d'armes autres que ceux appartenant à la FISNUA et au Service de police d'Abyei (nombre de cas où la présence de personnel armé, de matériel et d'armes a été signalée : 2016/17 : 25 ; 2017/18 : 30 ; 2018/19 : 25).

1.1.5 Aucun mouvement de la Force, du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, des travailleurs humanitaires et des civils n'a été interrompu ou annulé en raison de la présence de mines ou de restes explosifs de guerre dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée (2016/17 : 0 ; 2017/18 : 0 ; 2018/19 : 0).

Produits

- 788 400 jours-homme de patrouille dans la zone d'Abyei pour assurer la sécurité et contrôler, vérifier et surveiller la zone, ainsi que pour déceler et prévenir les incursions (30 soldats par patrouille x 72 patrouilles par jour x 365 jours)
- 9 490 patrouilles d'observateurs militaires des Nations Unies pour surveiller et vérifier le redéploiement de toutes les forces et assurer la liaison avec les populations et les autorités locales dans la zone d'Abyei, à des fins d'alerte rapide et d'atténuation des conflits (13 équipes x 2 patrouilles par jour x 365 jours)
- 117 heures consacrées à observer la démilitarisation des groupes armés et à mener des enquêtes (2,25 heures x 52 semaines)
- 446 réunions du comité mixte de sécurité, avec la participation de la Force et des populations misseriya et ngok dinka
- Soutien logistique et administratif et fourniture de conseils à 6 réunions du Comité mixte de contrôle d'Abyei
- Organisation et facilitation de 10 réunions entre les chefs traditionnels misseriya et ngok dinka en vue de favoriser le dialogue intercommunautaire sur la coexistence pacifique, la réconciliation et le renforcement des mécanismes de règlement des différends intercommunautaires
- Organisation de 10 réunions du Comité mixte des observateurs militaires et conduite de 2 555 patrouilles d'équipes mixtes d'observateurs militaires (7 équipes x 1 patrouille par jour x 365 jours)
- 5 840 jours de patrouilles locales interactives effectuées par la police des Nations Unies pour le suivi du retour en toute sécurité des déplacés, pour la sécurité et le maintien de l'ordre et pour l'établissement de rapports à ce sujet (8 équipes x 2 patrouilles par jour x 365 jours)
- Conseils et encadrement apportés à 15 comités de protection de la population locale par un regroupement dans des locaux communs
- Conseils apportés à 4 réunions du Mécanisme de coordination intermissions sur la migration
- Conseils et appui fournis à 36 programmes locaux de formation et de sensibilisation à la lutte contre la criminalité (12 dans le secteur nord, 12 dans le secteur central et 12 dans le secteur sud)
- Apport d'un appui à 6 ateliers, en coordination avec les organismes compétents des Nations Unies et les organisations non gouvernementales concernées, portant sur les questions de consolidation de la paix, y compris la réconciliation, la justice traditionnelle, les questions concernant les femmes et la protection, et les mécanismes de contrôle des armes de petit calibre, entre les populations misseriya et ngok dinka
- Fourniture de services relatifs à la lutte antimines, y compris le relevé et le déminage de 100 km de routes afin que la circulation se fasse en toute sécurité dans la zone d'Abyei ; l'enlèvement et la destruction de toutes les mines terrestres et de tous les restes explosifs de guerre ; la destruction de toutes les armes et munitions confisquées par la FISNUA dans la zone d'Abyei
- Organisation de 180 sessions de sensibilisation au danger des mines (20 sessions par mois x 9 mois) à l'intention de la population de la région d'Abyei

- Action de proximité durant les campagnes de sensibilisation ou d'information publique, production et distribution de prospectus, de dépliants et de t-shirts à l'intention de la population de la zone d'Abyei à l'occasion de 4 journées des Nations Unies observées (la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies, le 29 mai ; la Journée internationale de la jeunesse, le 12 août ; la Journée internationale de la paix, le 21 septembre ; la Journée des Nations Unies, le 24 octobre)

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
1.2 Mise en place et fonctionnement effectif du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière	1.2.1 Vérification des plans de retrait et des allégations de déplacements par la surveillance de 50 % de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée non contestée
	1.2.2 Déploiement initial du personnel du Service de la lutte antimines au quartier général du Mécanisme, dans les postes de commandement de secteur et dans les bases d'opérations afin de fournir un appui au Mécanisme selon les besoins

Produits

- 1 825 patrouilles terrestres mixtes (4 équipes x 1,25 patrouille par jour x 365 jours) et 48 patrouilles de longue distance mixtes (2 secteurs x 2 patrouilles par mois x 12 mois), avec le soutien d'équipes d'appui aux patrouilles à bord de véhicules protégés contre les mines, et 96 patrouilles aériennes effectuées par les équipes intégrées du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, à un rythme de 8 patrouilles par mois
- Conseils et appui fournis à la coordination et à la planification des opérations de surveillance dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée dans le cadre de 18 réunions avec des responsables du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière au quartier général du Mécanisme, dans les postes de commandement de secteur et dans les bases d'opérations
- Fourniture de services relatifs à la lutte antimines, y compris le relevé et le déminage de 400 km de routes afin que la circulation se fasse en toute sécurité dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée ; l'enlèvement et la destruction de toutes les mines terrestres et de tous les restes explosifs de guerre signalés dans cette zone ; le détachement d'équipes d'appui aux patrouilles du Service de la lutte antimines à bord de véhicules protégés contre les mines pour accompagner toutes les patrouilles terrestres du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière

Facteurs externes

Les Gouvernements soudanais et sud-soudanais respectent les accords suivants : Accord du 20 juin 2011 concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei ; Accord sur les dispositions de sécurité du 27 septembre 2012 ; Accord du 30 juillet 2011 concernant la Mission d'appui à la surveillance des frontières ; Accord du 29 juin 2011 sur la sécurité des frontières et le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité. Ils fournissent à la FISNUA tout l'appui nécessaire à l'exécution de son mandat, conformément aux résolutions 1990 (2011) et 2024 (2011) du Conseil de sécurité et à l'accord sur le statut des forces conclu avec les deux parties. La Force jouit d'une pleine liberté de mouvement et ses opérations ne sont pas entravées par les conflits transfrontières.

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1 (Sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière)

Catégorie	**Total**
I. Observateurs militaires	
Effectif approuvé 2017/18	**225**
Effectif proposé 2018/19	**225**
Variation nette	**–**
II. Contingents	
Effectif approuvé 2017/18	**5 101**
Effectif proposé 2018/19	**4 566**
Variation nette	**(535)**
III. Police des Nations Unies	
Effectif approuvé 2017/18	**50**
Effectif proposé 2018/19	**50**
Variation nette	**–**

	Personnel recruté sur le plan international								
IV. Personnel civil	*SGA/ SSG*	*D-2- D-1*	*P-5- P-4*	*P-3- P-2*	*Service mobile*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Bureau du conseiller principal pour les questions de police									
Postes approuvés 2017/18	–	–	2	–	1	**3**	2	–	**5**
Postes proposés 2018/19	–	–	2	–	1	**3**	2	–	**5**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
ıreau du Chef de cabinet (civil)									
Postes approuvés 2017/18	–	1	4	–	2	**7**	1	–	**8**
Postes proposés 2018/19	–	1	4	–	2	**7**	1	–	**8**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Bureau de la liaison avec les communautés									
Effectif approuvé 2017/18	–	–	3	3	–	**6**	3	–	**9**
Effectif proposé 2018/19	–	–	3	3	–	**6**	3	–	**9**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Bureau de la communication et des relations publiques									
Postes approuvés 2017/18	–	–	1	1	–	**2**	–	–	**2**
Postes proposés 2018/19	–	–	1	1	–	**2**	–	–	**2**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Groupe de la sûreté et de la sécurité									
Postes approuvés 2017/18	–	–	1	1	12	**14**	11	–	**25**

IV. Personnel civil	*Personnel recruté sur le plan international*						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
	SGA/ SSG	*D-2- D-1*	*P-5- P-4*	*P-3- P-2*	*Service mobile*	**Total partiel**			
Postes proposés 2018/19	–	–	1	1	12	**14**	11	–	**25**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total partiel (personnel civil)									
Postes approuvés 2017/18	–	1	11	5	15	**32**	17	–	**49**
Postes proposés 2018/19	–	1	11	5	15	**32**	17	–	**49**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total (I-IV)									
Effectif approuvé 2017/18									**5 425**
Effectif proposé 2018/19									**4 890**
Variation nette									**(535)**

[a] Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 2 : appui

35. La composante appui est chargée d'assurer des services rapides, efficaces, efficients et responsables afin d'aider la Force à s'acquitter de son mandat, en exécutant les produits prévus, en améliorant les services et en réalisant des gains d'efficience. Elle fournira un soutien à l'effectif autorisé de 225 observateurs militaires, 4 566 membres des contingents, 50 membres de la police des Nations Unies et 284 membres du personnel civil. Ce soutien portera sur tous les domaines : administration du personnel ; soins de santé ; informatique et communications ; opérations logistiques, y compris entretien des installations, transports terrestres et opérations d'approvisionnement ; visas et voyages ; gestion des biens ; et sécurité. Afin que ces activités se prêtent davantage aux comparaisons et que le principe de responsabilité s'y applique mieux, la composante a renforcé son cadre de budgétisation axée sur les résultats établi pour l'exercice 2018/19.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
2.1 Fourniture à la Force de services d'appui rapides, effectifs, efficients et responsables	2.1.1 Pourcentage d'utilisation des heures de vol approuvées (à l'exclusion des opérations de recherche et de sauvetage et des évacuations sanitaires secondaires et primaires) (2016/17 : 99 % ; 2017/18 : ≥ 90 % ; 2018/19 : ≥ 90 %)
	2.1.2 Engagements de l'exercice précédent annulés en pourcentage des engagements reportés d'exercices antérieurs (2016/17 : 12,7 % ; 2017/18 : ≤ 5 % ; 2018/19 : ≤ 5 %)
	2.1.3 Pourcentage annuel moyen de postes autorisés soumis à un recrutement international vacants (2016/17 : 22,9 % ; 2017/18 : 20 % ± 4 % ; 2018/19 : 15 % ± 3 %)
	2.1.4 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2016/17 : 20 % ; 2017/18 : ≥ 24 % ; 2018/19 : ≥ 26 %)

2.1.5 Nombre moyen de jours ouvrables consacrés au recrutement sur listes de candidats présélectionnés, de l'expiration de l'avis de vacance de poste à la sélection, pour l'ensemble des postes faisant l'objet d'un recrutement international (2016/17 : 123 jours ; 2017/18 : ≤ 48 jours ; 2018/19 : ≤ 48 jours)

2.1.6. Nombre moyen de jours ouvrables consacrés à des postes spécifiques, de l'expiration de l'avis de vacance de poste à la sélection, pour l'ensemble des postes faisant l'objet d'un recrutement international (2016/17 : aucun ; 2017/18 : ≤ 130 jours ; 2018/19 : ≤ 130 jours)

2.1.7. Score global sur le tableau de bord environnemental du Département de l'appui aux missions (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 100 ; 2018/19 : 100)

2.1.8. Pourcentage des problèmes informatiques résolus conformément aux objectifs fixés en fonction de leur degré de gravité (élevé, moyen ou faible) (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : ≥ 85 % ; 2018/19 : ≥ 85 %)

2.1.9. Respect des dispositions de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2016/17 : 20 % ; 2017/18 : 100 % ; 2018/19 : 100 %)

2.1.10 Score global sur l'indice de performance en matière de gestion du matériel du Département de l'appui aux missions (2016/17 : 1 625 ; 2017/18 : ≥ 1 800 ; 2018/19 : ≥ 1 800)

2.1.11 Pourcentage de membres des contingents logés, au 30 juin, dans des locaux de l'ONU conformes aux normes établies, en application des mémorandums d'accord (2016/17 : 100 % ; 2017/18 : 100 % ; 2018/19 : 100 %)

2.1.12 Respect des normes de l'ONU relatives aux livraisons et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks de rations (2016/17 : normes non respectées ; 2017/18 : ≥ 95 % ; 2018/19 : ≥ 95 %)

Produits

Amélioration des services

- Exécution du Plan d'action pour l'environnement à l'échelle de la mission, conformément à la stratégie environnementale du Département de l'appui aux missions
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du plan de gestion de la chaîne d'approvisionnement du Département de l'appui aux missions
- Externalisation des services d'entretien des camps afin d'améliorer les systèmes de survie, la gestion des installations et les capacités pour les missions secondaires du génie, et de rendre la Force moins tributaire des vacataires

Service des transports aériens

- Exploitation et entretien de 7 appareils (3 avions et 4 hélicoptères)

- Réalisation de 5 205 heures de vol prévues (3 801 sur des appareils commerciaux et 1 404 sur des appareils militaires), pour l'ensemble des services, y compris le transport de passagers, le fret, les patrouilles et les missions d'observation, les opérations de recherche et de sauvetage et les évacuations sanitaires secondaires et primaires
- Contrôle des normes de sécurité aérienne pour 7 appareils, ainsi que pour 11 aérodromes et sites d'atterrissage

Services budgétaires, financiers et d'établissement des rapports

- Fourniture de services budgétaires, financiers et d'établissement de rapports pour un budget de 271,1 millions de dollars, dans la limite des pouvoirs délégués

Services concernant le personnel civil

- Fourniture de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximum autorisé de 284 membres du personnel civil (162 membres recrutés sur le plan international, 89 membres recrutés sur le plan national et 33 Volontaires des Nations Unies), notamment les voyages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget, la formation et la gestion de la performance du personnel, conformément aux délégations de pouvoirs

Services relatifs aux installations, aux infrastructures et au génie

- Services d'entretien et de remise en état dans 15 sites de la Force répartis en 5 lieux
- Mise en œuvre de 8 projets de construction, de rénovation et d'aménagement, englobant des travaux d'amélioration des camps, des aménagements de l'environnement, la mise en place d'installations de sécurité, et l'entretien de 196 km de routes et de 8 aérodromes et héliports
- Exploitation et entretien de 126 groupes électrogènes et de 420 lampes solaires appartenant à l'ONU
- Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de stations de traitement des eaux appartenant à l'ONU (dont 18 puits ou trous de sonde et 49 stations de traitement et de purification de l'eau) dans 15 sites
- Fourniture de services de gestion des déchets, y compris la collecte et l'évacuation des déchets liquides et solides, dans 15 sites

Services de gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement et de l'entreposage de 10,1 millions de litres d'essence (3,8 millions pour les opérations aériennes, 0,9 million pour les transports terrestres et 5,4 millions pour les groupes électrogènes) et de carburants et lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage dans 4 sites

Services relatifs aux technologies géospatiales, à l'informatique et aux télécommunications

- Fourniture de 850 radios portatives, de 370 radios mobiles pour véhicules et de 70 stations de radio de la base
- Exploitation et entretien d'un réseau permettant d'assurer des services de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données, comprenant notamment 9 microterminaux VSAT, 18 serveurs téléphoniques, 25 liaisons hertziennes et 19 terminaux pour réseau satellitaire mondial à large bande ; fourniture de 25 abonnements à des services de téléphonie satellitaire et mobile
- Fourniture, avec assistance, de 602 ordinateurs et de 119 imprimantes pour un effectif moyen de 602 membres du personnel civil et en tenue, auxquels s'ajoutent 262 ordinateurs et 53 imprimantes afin d'assurer la connectivité des membres des contingents, ainsi que d'autres services communs
- Fourniture de services d'appui et de maintenance pour 34 réseaux locaux et réseaux longue distance sur 19 sites

- Analyse de données géoréférencées sur une zone de 11 000 km², mise à jour des couches d'informations topographiques et thématiques, et établissement de 2 800 cartes

Services médicaux

- Exploitation et entretien de 1 centre de consultation de niveau I de l'ONU et fourniture d'un appui aux installations médicales appartenant aux contingents (10 centres de consultation de niveau I, 1 hôpital de niveau II et 10 postes de soins d'urgence et de premiers secours) dans 11 sites, et gestion d'arrangements contractuels avec 2 hôpitaux de niveau III et 2 hôpitaux de niveau IV
- Actualisation de dispositifs d'évacuation sanitaire vers 5 centres de soins (1 hôpital de niveau II, 2 hôpitaux de niveau III et 2 hôpitaux de niveau IV) dans 5 sites localisés dans la zone de mission et à l'extérieur
- Formation d'un effectif moyen de 160 membres du personnel médical du contingent de la FISNUA aux urgences cardiovasculaires et traumatologiques, à la dengue, à l'Ebola, aux premiers secours, aux urgences traumatologiques en situation préhospitalière et au matériel médical et de laboratoire, et programmes de formation médicale continue en vue de renforcer les capacités et les moyens

Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Prestation de services de gestion de la chaîne d'approvisionnement, y compris octroi d'un appui en matière de planification et de recherche de fournisseurs pour l'achat de biens et de produits de base d'un montant estimatif de 40,3 millions de dollars, dans la limite des pouvoirs délégués ; réception, gestion et distribution ultérieure d'un volume maximal de 4 100 tonnes de marchandises dans la zone de mission ; gestion, comptabilité générale et information financière pour les immobilisations corporelles, les stocks financiers et stocks n'ayant pas de valeur marchande, ainsi que le matériel, en deçà du seuil correspondant à un coût historique total de 162 millions de dollars, dans la limite des pouvoirs délégués

Services concernant le personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 4 841 militaires et policiers (225 observateurs militaires, 122 officiers d'état-major, 4 444 soldats et 50 membres de la police des Nations Unies)
- Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et du respect du soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet, pour 14 unités militaires dans 15 sites géographiques pendant la saison sèche et dans 19 sites géographiques pendant la saison des pluies
- Fourniture et stockage de rations, de rations de combat et d'eau pour un effectif moyen de 4 406 soldats
- Appui au traitement des demandes, notamment d'autorisation de voyages et de prestations pour un effectif moyen de 4 555 militaires et policiers
- Aide au traitement de 31 demandes de voyage dans la zone de la mission et 2 demandes de voyage hors de cette zone à des fins autres que la formation, ainsi que de 17 demandes de voyage à des fins de formation

Services de gestion des véhicules et de transport terrestre

- Exploitation et maintenance de 415 véhicules appartenant à l'ONU (200 véhicules légers, 76 véhicules à usage spécial, 2 ambulances, 4 véhicules blindés et 133 autres véhicules, remorques et attelages spécialisés), de 594 véhicules appartenant aux contingents et de 3 ateliers d'entretien et de réparation du matériel appartenant aux Nations Unies, et fourniture de services de transport et de navette

Sécurité

- Services de sécurité du personnel et des biens des Nations Unies 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, pour la zone administrative d'Abyei et le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière
- Communication par radio assurée 24 heures sur 24 pour l'ensemble du personnel du système de gestion de la sécurité des Nations Unies

- 18 évaluations de la sécurité des sites de la Force ainsi que ceux des organismes, fonds et programmes des Nations Unies établis à proximité immédiate des camps de la FISNUA, des locaux communs et du complexe d'ONG d'Agok, dans le cadre de la stratégie « Sauver des vies ensemble » ; 15 évaluations de l'application des normes minimales de sécurité opérationnelle, évaluations sur l'état du matériel de sécurité et inspections de sécurité incendie ; et 14 visites du personnel

Déontologie et discipline

- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline à l'intention de tous les membres du personnel (militaires, policiers et civils), englobant formation, prévention, suivi des enquêtes et mesures disciplinaires

VIH/sida

- Exploitation et entretien de structures de conseil et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH et mise en œuvre d'un programme de sensibilisation au VIH et aux autres maladies transmissibles, notamment grâce à la communication d'informations entre collègues, à l'intention de l'ensemble du personnel de la mission

Facteurs externes

Les déplacements du personnel et le déploiement des ressources opérationnelles ne sont ni interrompus ni restreints. Les fournisseurs et les sous-traitants fournissent les biens et les services prévus conformément aux marchés conclus.

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2 (Appui)

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
	SGA-SSG	*D-2-D-1*	*P-5-P-4*	*P-3-P-2*	*Service mobile*	**Total partiel**			
Bureau du Chef de l'appui à la mission									
Postes approuvés 2017/18	–	1	7	13	22	**43**	12	10	**65**
Postes proposés 2018/19	–	1	3	1	3	**8**	1	1	**10**
Variation nette	**–**	**–**	**(4)**	**(12)**	**(19)**	**(35)**	**(11)**	**(9)**	**(55)**
Bureau du Chef de la Section de la gestion des opérations et des ressources									
Postes approuvés 2017/18	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Postes proposés 2018/19	**–**	**–**	**5**	**10**	**17**	**32**	**11**	**7**	**50**
Variation nette	**–**	**–**	**5**	**10**	**17**	**32**	**11**	**7**	**50**
Section Services									
Postes approuvés 2017/18	–	–	5	5	35	**45**	40	18	**103**
Postes proposés 2018/19	–	–	5	6	36	**47**	40	17	**104**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**1**	**1**	**2**	**–**	**(1)**	**1**
Emplois de temporaire approuvés[b] 2017/18	–	–	–	1	–	**1**	–	–	**1**
Emplois de temporaire proposés[b] 2018/19	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**1**	**–**	**–**	**1**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total partiel (Section Services)									
Effectif approuvé 2017/18	–	–	5	6	35	**46**	40	18	**104**

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
	SGA-SSG	*D-2-D-1*	*P-5-P-4*	*P-3-P-2*	*Service mobile*	**Total partiel**			
Effectif proposé 2018/19	**–**	**–**	**5**	**7**	**36**	**48**	**40**	**17**	**105**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**1**	**1**	**2**	**–**	**(1)**	**1**
Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement									
Effectif approuvé 2017/18	**–**	**–**	**4**	**1**	**22**	**27**	**19**	**5**	**51**
Effectif proposé 2018/19	**–**	**–**	**5**	**1**	**23**	**29**	**19**	**8**	**56**
Variation nette	**–**	**–**	**1**	**–**	**1**	**2**	**–**	**3**	**5**
Total partiel (personnel civil)									
Postes approuvés 2017/18	–	1	16	19	79	**115**	71	33	**219**
Postes proposés 2018/19	–	1	18	18	79	**116**	71	33	**220**
Variation nette	**–**	**–**	**2**	**(1)**	**–**	**1**	**–**	**–**	**1**
Emplois de temporaire approuvés[b] 2017/18	–	–	–	1	–	**1**	–	–	**1**
Emplois de temporaire proposés[b] 2018/19	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**1**	**–**	**–**	**1**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total									
Effectif approuvé 2017/18	–	1	16	20	79	**116**	71	33	**220**
Effectif proposé 2018/19	–	1	18	19	79	**117**	71	33	**221**
Variation nette	**–**	**–**	**2**	**(1)**	**–**	**1**	**–**	**–**	**1**

[a] Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.
[b] Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste

36. La figure ci-dessous illustre les changements qu'il est proposé d'apporter aux bureaux dans le cadre de la composante appui pour l'exercice budgétaire 2018/19.

Figure 1
Changements proposés au niveau des bureaux au titre de la composante appui

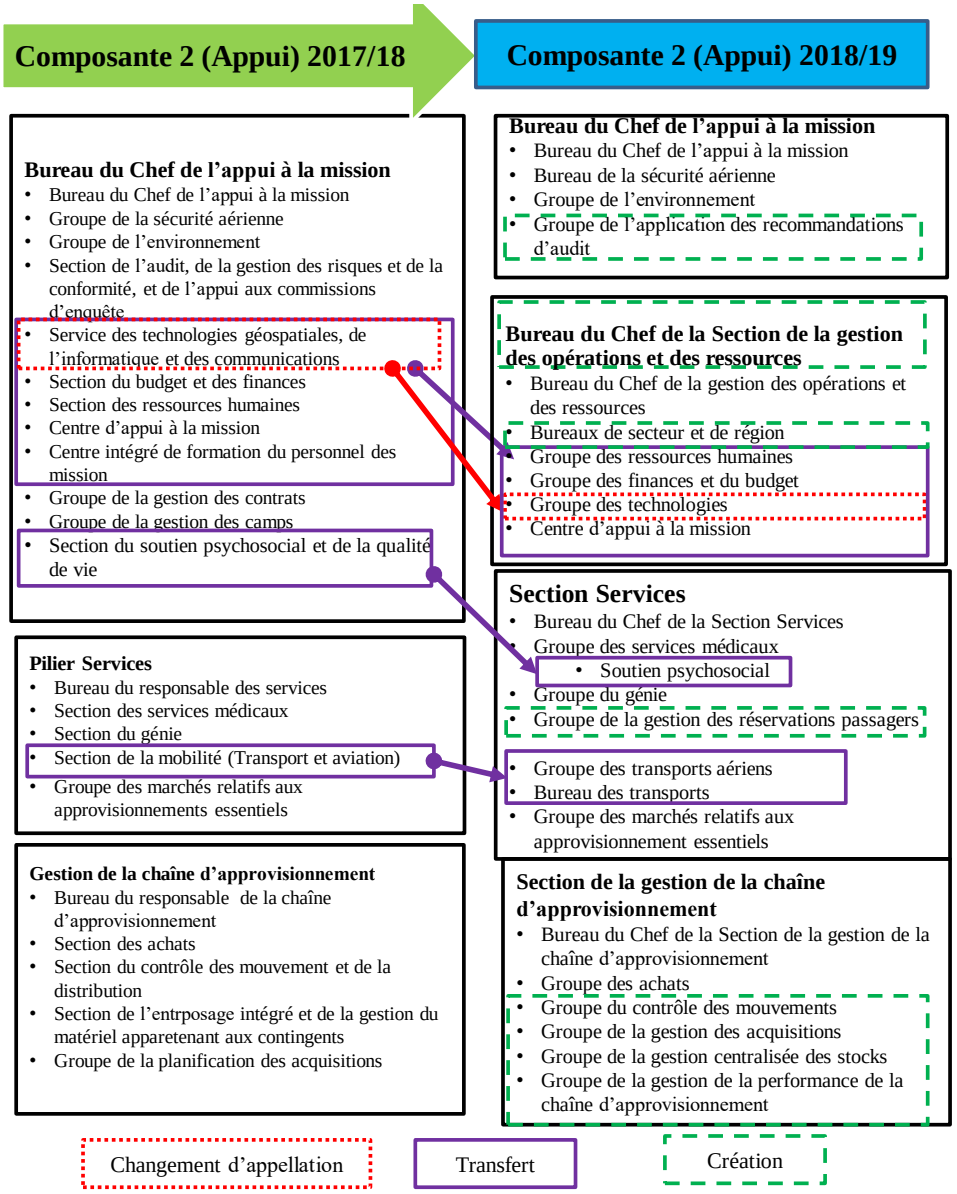

Tableau 4
Changements proposés : composante 2 (Appui), Bureau du Chef de l'appui à la mission

Unité administrative	*Changement proposé*	*Nombre de postes et emplois concernés*	*Répartition des postes et emplois concernés*	*Origine ou destination du transfert ou type de transformation*
Groupe de l'application des recommandations d'audit	Transfert	2	1 P-4 et 1 SM	Origine : Section de l'audit, de la gestion des risques, de la conformité et de l'appui aux commissions d'enquête, qui relève du Bureau du Chef de l'appui à la mission

Unité administrative	*Changement proposé*	*Nombre de postes et emplois concernés*	*Répartition des postes et emplois concernés*	*Origine ou destination du transfert ou type de transformation*
Section de l'audit, de la gestion des risques, de la conformité et de l'appui aux commissions d'enquête	Transfert	(2)	1 P-4 et 1 SM	Destination : Groupe de l'application des recommandations d'audit, qui relève du Bureau du Chef de l'appui à la mission
	Réaffectation	(1)	GN	Destination : Bureau du Chef de la Section de la gestion des opérations et des ressources
Section du budget et des finances	Inchangé, restructuration	(6)	1 P-4, 1 P-3, 3 SM et 1 VNU	Elle serait renommée Groupe des finances et du budget et rendrait compte au Chef de la Section de la gestion des opérations et des ressources
Section des ressources humaines	Inchangé, restructuration	(6)	1 P-4, 1 P-3, 2 SM et 2 GN	Elle serait renommée Groupe des ressources humaines et rendrait compte au Chef de la Section de la gestion des opérations et des ressources
Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications	Inchangé, restructuration	(22)	1 P-4, 3 P-3, 8 SM 4 GN, 6 VNU	Il serait renommé Groupe Technologie et rendrait compte au Chef de la Section de la gestion des opérations et des ressources
	Transfert	(1)	VNU	Destination : Groupe de la gestion des acquisitions, qui relève de la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement
Groupe de la gestion des camps	Transfert	(1)	SM	Destination : Groupe du génie, qui relève de la Section Services
Centre d'appui à la mission	Inchangé, restructuration	(5)	1 P-4, 2 P-3, 2 SM	Destination : Centre d'appui à la mission : il rendrait compte au Chef de la Section de la gestion des opérations et des ressources
	Transfert	(1)	SM	Destination : Groupe du génie, qui relève de la Section Services
	Transfert	(6)	2 P-3 et 4 GN	Destination : bureaux de secteur et de région, qui relèvent de la Section de la gestion des opérations et des ressources
Centre intégré de formation du personnel des missions	Transfert	(1)	P-3	Destination : Centre d'appui à la mission, qui relève de la Section de la gestion des opérations et des ressources
Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie	Transfert	(1)	P-3	Destination : Groupe des services médicaux, qui relève de la Section Services
Groupe de la gestion des contrats	Inchangé, restructuration	(3)	2 SM et 1 VNU	Destination : Groupe de la gestion des acquisitions, qui relève de la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement
	Réaffectation/ Reclassement	(1)	P-3	Destination : Groupe de la gestion des acquisitions, qui relève de la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement (poste de P-4)
Total (Bureau du Chef de l'appui à la mission)		**(55)**		

Bureau du Chef de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 35 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 11 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution de 9 emplois de temporaire

37. Le Bureau du Chef de l'appui à la mission superviserait trois piliers, à savoir la gestion de la chaîne d'approvisionnement, le pilier Services et le pilier Gestion des opérations et des ressources, qui a été créé récemment. L'équipe de collaborateurs directs du Chef de l'appui à la mission superviserait aussi directement le travail du Groupe de l'environnement, du Bureau de la sécurité aérienne et du nouveau Groupe de l'application des recommandations d'audit.

Groupe de l'application des recommandations d'audit

38. Dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui aux missions sur le terrain, il est proposé que le poste d'auditeur (P-4) et le poste d'assistant aux réclamations (agent du Service mobile) soient transférés de la Section de l'audit, de la gestion des risques, de la conformité et de l'appui aux commissions d'enquête, pour constituer un nouveau Groupe de l'application des recommandations d'audit.

Tableau 5
Changements proposés : composante 2 (Appui), Bureau du Chef de la Section de la gestion des opérations et des ressources

Unité administrative	*Changement proposé*	*Nombre de postes et emplois concernés*	*Répartition des postes et emplois concernés*	*Origine ou destination du transfert ou type de transformation*
Équipe de collaborateurs directs du Chef de la Section de la gestion des opérations et des ressources	Création	1	P-5	
	Réaffectation	1	GN	Origine : Section de l'audit, de la gestion des risques, de la conformité et de l'appui aux commissions d'enquête, qui relève du Bureau du Chef de l'appui à la mission
Groupe des finances et du budget	Inchangé, restructuration	6	1 P-4, 1 P-3, 3 SM, 1 VNU	Origine : Section du budget et des finances du Bureau du Chef de l'appui à la mission ; il rendrait compte au Chef de la Section de la gestion des opérations et des ressources
Groupe des ressources humaines	Inchangé, restructuration	6	1 P-4, 1 P-3,2 SM et 2 GN	Origine : Section des ressources humaines, qui relève du Bureau du Chef de l'appui à la mission ; il rendrait compte au Chef de la Section de la gestion des opérations et des ressources
Groupe Technologie	Inchangé, restructuration	22	1 P-4, 3 P-3, 8 SM, 4 GN et 6 VNU	Origine : Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications, qui relève du Bureau du Chef de l'appui à la mission ; il rendrait compte au Chef de la Section de la gestion des opérations et des ressources
Centre d'appui à la mission	Inchangé, restructuration	5	1 P-4, 2 P-3, 2 SM	Origine : Centre d'appui à la mission du Bureau du Chef de l'appui à la mission ; il rendrait compte au Chef de la Section de la gestion des opérations et des ressources

Unité administrative	*Changement proposé*	*Nombre de postes et emplois concernés*	*Répartition des postes et emplois concernés*	*Origine ou destination du transfert ou type de transformation*
	Transfert	1	P-3	Origine : Centre intégré de formation du personnel des missions, qui relève du Bureau du Chef de l'appui à la mission
	Transfert	2	SM	Origine : Section de l'entreposage intégré et de la gestion du matériel, y compris celui appartenant aux contingents, qui relève de la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement
Bureaux de secteur et de région	Transfert	6	2 P-3 et 4 GN	Origine : Centre d'appui à la mission, qui relève du Bureau du Chef de l'appui à la mission
Total (Section de la gestion des opérations et des ressources)		**50**		

Bureau de la gestion des opérations et des ressources

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 32 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 11 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 7 postes

39. Dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui aux missions sur le terrain, il est proposé que quatre unités, à savoir le Groupe des ressources humaines, le Groupe des finances et du budget, le Centre d'appui à la mission et le Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications, qui sera renommé Groupe des technologies, relèvent du Bureau du Chef de la Section de la gestion des opérations et des ressources et non plus de l'équipe de collaborateurs directs du Chef de l'appui à la mission. Il est également proposé de transférer le Centre intégré de formation du personnel des missions au Centre d'appui à la mission, et de créer des bureaux de secteur et de région.

Équipe de collaborateurs directs du Chef de la Section de la gestion des opérations et des ressources

40. Dans le cadre de la nouvelle structure, il est proposé de créer le poste de chef de la Section de la gestion des opérations et des ressources à un niveau équivalent à ceux des composantes services et gestion de la chaîne d'approvisionnement, qui sont toutes les deux dirigées par des fonctionnaires de classe P-5.

41. Le Chef de la Section de la gestion des opérations et des ressources sera chargé de l'élaboration, de la préparation, de la coordination et du suivi des plans de travail, des stratégies et des programmes des activités administratives de la Mission. Il planifiera et prévoira les besoins en personnel et les besoins financiers et logistiques de toutes les composantes de la Mission. Il sera également chargé de gérer l'évaluation de l'appui, d'élaborer des directives et d'établir des rapports sur des questions administratives, logistiques et financières. Le Chef de la Section de la gestion des opérations et des ressources assurera, au nom du Chef du Bureau de l'appui aux missions, la liaison avec les autorités locales, les parties prenantes et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

42. Dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui aux missions sur le terrain, le poste d'assistant réclamations (agent des services généraux recruté sur le

plan national) relevant actuellement de la Section de l'audit, de la gestion des risques, de la conformité et de l'appui aux commissions d'enquêtes, sera réaffecté à l'équipe de collaborateurs directs du Chef de la Section de la gestion des opérations et des ressources au poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Groupe des finances et du budget

43. Dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui aux missions sur le terrain, la Section du budget et des finances, composée de deux postes de spécialiste des finances et du budget (1 P-4 et 1 P-3) et quatre postes d'assistant au budget et aux finances (3 SM et 1 VNU) du Bureau du Chef de l'appui à la mission, sera rebaptisée Groupe des finances et du budget et relèvera de la nouvelle composante gestion des opérations et des ressources.

44. La restructuration du Groupe en fonction de la composante gestion des opérations et des ressources facilitera la prise de décisions stratégiques et rendra l'affectation des ressources et la planification plus cohérentes et plus efficaces, ce qui permettra de réduire les coûts.

Groupe des ressources humaines

45. Dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui aux missions sur le terrain, la Section des ressources humaines, composée d'un poste de chef (P-4), de deux postes de spécialiste des ressources humaines (1 P-3 et 1 SM) et de trois postes d'assistant chargé des ressources humaines (1 SM et 2 GN), sera rebaptisée Groupe des ressources humaines et relèvera de la nouvelle composante gestion des opérations et des ressources.

46. La restructuration du Groupe en fonction de la composante gestion des opérations et des ressources permettra de placer les opérations stratégiques et l'affectation des ressources sous la supervision du Chef de la Section de la gestion des opérations et des ressources. Cela permettra d'améliorer de manière générale la planification et l'affectation des ressources stratégiques et financières et l'efficacité des prévisions des besoins en ressources et du déploiement de ces ressources.

Groupe des technologies

47. Dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui aux missions sur le terrain, le Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications sera rebaptisé Groupe des technologies et relèvera de la composante gestion des opérations et des ressources. Le Groupe sera composé des actuels postes du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications, à l'exception d'un poste d'assistant à la planification des acquisitions (Volontaire des Nations Unies), qu'il est proposé de transférer au Groupe de la gestion centralisée des stocks.

48. La nouvelle structure hiérarchique permettra une collaboration plus efficace entre le Groupe des technologies, le Centre d'appui à la mission, le Groupe des finances et du budget, le Groupe des ressources humaines et les bureaux de secteur et de région en vue d'améliorer les prévisions, de prévoir efficacement les besoins technologiques des nouveaux projets et priorités de la mission et de veiller à ce que l'allocation de ressources humaines et budgétaires corresponde aux besoins techniques de l'exécution du mandat.

Centre d'appui à la mission

49. Dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui aux missions sur le terrain, le Centre d'appui à la mission relèvera de la nouvelle composante gestion des opérations et des ressources. Une fois que les fonctions administratives ne feront plus partie du rôle du Centre d'appui à la mission à la suite de la création de bureaux de secteur et de région, il pourra se consacrer à la gestion de la logistique, à l'appui opérationnel, à l'identification et au suivi des priorités de l'appui à la mission et à l'établissement de rapports. Le Centre sera également le principal point de liaison entre l'appui à la mission et les composantes militaires et de police de la mission, et sera chargé de l'appui et de la planification opérationnels et logistiques pour veiller à la mise en œuvre effective du mandat de la mission.

50. Le Centre d'appui à la mission sera doté de : a) l'actuel poste de chef du Groupe de la logistique (P-4), deux postes de logisticien (P-3) et deux postes d'assistant au soutien logistique (agent du Service mobile) du Bureau du Chef de l'appui à la mission ; b) un poste de fonctionnaire chargé de la formation (P-3), transféré du Centre intégré de formation du personnel des missions ; c) deux postes d'assistant chargé du matériel appartenant aux contingents transférés de la Section de l'entreposage intégré et de la gestion du matériel, y compris celui appartenant aux contingents au Centre d'appui à la mission.

Bureaux de secteur et de région

51. Dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui aux missions sur le terrain, il est proposé de créer des bureaux de secteur et de région qui relèveraient directement du Chef de la Section de la gestion des opérations et des ressources. Ils seraient dotés en effectifs grâce au deux postes de fonctionnaire d'administration (P-3), trois postes d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un poste d'assistant d'équipe (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Centre d'appui à la mission.

52. La création de bureaux de secteur et de région permettra de garantir l'efficacité de l'appui administratif et de la coordination opérationnelle entre le quartier général et les secteurs de la mission. Dans le cadre de la composante gestion des opérations et des ressources, les bureaux de secteur et de région seront essentiels pour assurer la pleine intégration des postes de commandement de secteur et des bases d'opérations dans le processus de planification et d'allocation des ressources des opérations stratégiques et veiller à ce que les besoins opérationnels soient pleinement pris en compte.

Tableau 6
Changements proposés : composante 2 (Appui), Section Services

Unité administrative	*Changement proposé*	*Nombre de postes et emplois concernés*	*Répartition des postes et emplois concernés*	*Origine ou destination du transfert ou type de transformation*
Groupe de la gestion des réservations passagers	Transfert	2	1 SM, 1 GN	Origine : Section du contrôle des mouvements et de la distribution relevant de la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement
Groupe des services médicaux	Transfert	1	P-3	Origine : Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie relevant du Bureau du Chef de l'appui à la mission

Unité administrative	*Changement proposé*	*Nombre de postes et emplois concernés*	*Répartition des postes et emplois concernés*	*Origine ou destination du transfert ou type de transformation*
Groupe du génie	Transfert	1	SM	Origine : Centre d'appui à la mission relevant du Bureau du Chef de l'appui à la mission
	Transfert	1	SM	Origine : Groupe de la gestion des camps relevant du Bureau du Chef de l'appui à la mission
	Transfert	(3)	1 GN et 1 VNU	Destination : Groupe de la gestion centralisée des stocks relevant de la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement
Section de la mobilité (transports aériens et terrestres)	Inchangé, transfert	(18)	1 P-4, 1 P-3, 10 SM, 4 GN, 2 VNU	Destination : Groupe des transports aériens relevant du Chef de la Section Services
	Inchangé, transfert	(19)	6 SM, 9 GN et 4 VNU	Destination : Bureau des transports relevant du Chef de la Section Services
Groupe des transports aériens	Inchangé, transfert	18	1 P-4, 1 P-3, 10 SM, 4 GN, 2 VNU	Origine : Section de la mobilité relevant du Chef de la Section Services
Bureau des transports	Inchangé, transfert	19	6 SM, 9 GN et 4 VNU	Origine : Section de la mobilité relevant du Chef de la Section Services
Groupe des marchés relatifs aux approvisionnements essentiels	Réaffectation	(1)	SM	Destination : Groupe de la gestion de la performance de la chaîne d'approvisionnement relevant de la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement
Total (Section Services)		**1**		

Section Services

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 2 postes

Personnel recruté sur le plan national : aucune variation nette

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste

53. Dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui aux missions sur le terrain, il est proposé de réorganiser la Section Services. La Force mettra en place un Groupe de la gestion des réservations passagers. Dans la même optique, le projet de budget pour l'exercice 2018/19 tient compte de la restructuration de la Section de la mobilité en deux entités indépendantes, à savoir le Groupe des transports aériens et le Bureau des transports.

Groupe de la gestion des réservations passagers

54. La Force mettra en place un Groupe de la gestion des réservations passagers, qui relèvera de la Section Services et sera chargé de la gestion des services de voyage dans la zone de la mission. Le Groupe offrira des services complets d'appui à la coordination des services passagers et visiteurs. Pour répondre aux besoins du Groupe, il est proposé de transférer les deux postes existants d'assistant au contrôle des mouvements (1 SM et 1 GN) de la Section du contrôle des mouvements et de la distribution au nouveau Groupe de la gestion des réservations passagers.

Groupe des services médicaux

55. Dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui aux missions sur le terrain, il est proposé de placer les services de soutien psychosocial sous la supervision du Groupe des services médicaux et de transférer le poste de conseiller du personnel (1 P-3) du Bureau du Chef de l'appui à la mission afin d'améliorer la coordination entre les services médicaux et les services de soutien psychosocial et de permettre d'identifier et diagnostiquer plus rapidement les problèmes médicaux du personnel et de le renvoyer tout aussi rapidement vers un médecin qualifié.

Groupe du génie

56. Il est proposé, pour renforcer le rôle du Groupe du génie en termes de services d'appui technique et d'entretien des infrastructures du quartier général d'Abyei, de transférer un poste d'assistant à la gestion des installations (agent des services généraux) du Groupe de la gestion des camps, qui relevait auparavant du Bureau du Chef de l'appui à la mission, au Groupe du génie. Il est également proposé de transférer le poste de fonctionnaire d'administration (agent du Service mobile) du Centre d'appui à la mission au Groupe du génie pour appuyer l'administration des contrats dans le cadre des projets du quartier général d'Abyei et de l'entretien général des installations de la Force.

57. Il est proposé de conserver un emploi d'ingénieur temporaire (P-3) pour aider le Groupe du génie dans la gestion de projets et le suivi des contractants et des projets sur place. Le titulaire de ce poste devra appuyer d'importants projets de construction de routes et d'autres projets d'infrastructure au quartier général d'Abyei.

Groupe des transports aériens

58. Dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui aux missions sur le terrain, il est proposé de créer un nouveau Groupe des transports aériens regroupant tous les postes et emplois de temporaires relevant du domaine de l'aviation. Le Groupe sera composé d'un poste de chef des transports aériens (P-4), d'un poste de fonctionnaire chargé des opérations aériennes (P-3), d'un poste de spécialiste de la sécurité incendie (agent du Service mobile), de 13 postes d'assistant aux opérations aériennes (9 SM et 4 GN) et de deux postes d'assistant au suivi des vols (Volontaire des Nations Unies).

59. La création du Groupe des transports aériens permettra d'assurer des services aériens ininterrompus plus efficaces et de meilleure qualité au service de l'exécution du mandat de la mission. La séparation des fonctions de transport terrestre et de transport aérien permettra de consacrer toutes les ressources du Groupe des transports aériens au bon fonctionnement et à l'amélioration des services existants.

Bureau des transports

60. Dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui aux missions sur le terrain, il est proposé de créer un nouveau Bureau des transports regroupant tous les postes et emplois de temporaires de la Section de la mobilité relevant du domaine des transports. Le Bureau des transports sera composé de 1 poste de fonctionnaire des transports (agent du Service mobile), de 10 postes et emplois d'assistant aux transports (5 SM et 4 VNU), de 6 postes de technicien automobile (agent des services généraux recruté sur le plan national) et de 2 postes de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Tableau 7
Changements proposés : composante 2 (Appui), Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement

Unité administrative	*Changement proposé*	*Nombre de postes et emplois concernés*	*Répartition des postes et emplois concernés*	*Origine ou destination du transfert ou type de transformation*
Équipe de collaborateurs directs du Chef de la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement	Réaffectation	(1)	P-4	Destination : Groupe de la gestion de la performance de la chaîne d'approvisionnement
Groupe de la gestion des acquisitions	Réaffectation/ reclassement	1	P-4	Origine : Groupe de la gestion des contrats relevant du Chef de l'appui à la mission (ancien poste P-3)
	Inchangé, transfert	2	SM	Origine : Groupe de la planification des acquisitions relevant du Chef de la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement
	Inchangé, transfert	3	2 SM, 1 VNU	Origine : Groupe de la gestion des contrats du Chef de l'appui à la mission, relevant du Chef de Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement
	Transfert	1	VNU	Origine : Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications
Groupe de la planification des acquisitions	Inchangé, transfert	(2)	SM	Destination : Groupe de la gestion des acquisitions relevant de la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement
Section de l'entreposage intégré et de la gestion du matériel, y compris celui appartenant aux contingents	Réaffectation	(4)	1 P-4 et 3 GN	Groupe de la gestion centralisée des stocks
	Inchangé, transfert	(4)	3 SM et 1 VNU	Destination : Groupe de la gestion centralisée des stocks relevant du Chef de la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement
	Transfert	(5)	1 P-3, 2 SM, 1 GN, 1 VNU	Destination : Groupe de la gestion de la performance de la chaîne d'approvisionnement
	Transfert	(2)	2 SM	Destination : Centre d'appui à la mission relevant de la Section de la gestion des opérations et des ressources
Groupe de la gestion centralisée des stocks	Réaffectation	4	1 P-4 et 3 GN	Origine : Section de l'entreposage intégré et de la gestion du matériel, y compris celui appartenant aux contingents
	Inchangé, transfert	4	3 SM, 1 VNU	Origine : Section de l'entreposage intégré et de la gestion du matériel, y compris celui appartenant aux contingents relevant du Chef de la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement
	Transfert	3	1 SM, 1 GN et 1 VNU	Origine : Groupe du génie relevant de la Section Services
Section du contrôle des mouvements et de la distribution	Transfert	(2)	1 SM et 1 GN	Destination : Groupe de la gestion des réservations passagers de la Section Services
	Inchangé, transfert	(23)	10 SM, 1 AN, 9 GN et 3 VNU	Destination : Groupe du contrôle des mouvements

Unité administrative	*Changement proposé*	*Nombre de postes et emplois concernés*	*Répartition des postes et emplois concernés*	*Origine ou destination du transfert ou type de transformation*
Groupe du contrôle des mouvements	Inchangé, transfert	23	10 SM, 1 AN, 9 GN et 3 VNU	Origine : Section du contrôle des mouvements et de la distribution
Groupe de la gestion de la performance de la chaîne d'approvisionnement	Réaffectation	1	P-4	Origine : équipe de collaborateurs directs du Chef de la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement
	Réaffectation	1	SM	Origine : Groupe des marchés relatifs aux approvisionnements essentiels relevant de la Section Services
	Transfert	5	1 P-3, 2 SM, 1 GN et 1 VNU	Origine : Section de l'entreposage intégré et de la gestion du matériel, y compris celui appartenant aux contingents
Total (Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement)		**5**		

Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 2 postes

Personnel recruté sur le plan national : aucune variation nette

Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 3 postes

61. Dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui aux missions sur le terrain, il est proposé de réorganiser la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement. La mission mettra en place de nouveaux groupes, dont le Groupe de la gestion des acquisitions, le Groupe de la gestion centralisée des stocks, le Groupe du contrôle des mouvements et le Groupe de la gestion de la performance de la chaîne d'approvisionnement.

Groupe de la gestion des acquisitions

62. Dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui aux missions sur le terrain, il est proposé de reclasser un poste de spécialiste de la gestion des marchés (P-3) du Groupe de la gestion des contrats en poste de spécialiste de la planification des acquisitions (P-4) et de le réaffecter au nouveau Groupe de la gestion des acquisitions. Le titulaire du poste sera chargé de diriger le Groupe et de surveiller et gérer les travaux du Sous-groupe de la planification des acquisitions et des demandes d'achat et du Sous-groupe de l'évaluation de performance des contrats. Le Groupe de la gestion des acquisitions sera doté de : a) un poste existant de spécialiste de la planification des acquisitions (agent du Service mobile) et un poste existant d'assistant à la planification des acquisitions (agent du Service mobile) du Groupe de la planification des acquisitions ; b) deux postes et un emploi temporaire existants d'assistant chargé de la gestion des marchés (2 SM et 1 VNU), du Groupe de la gestion des marchés ; c) un poste d'assistant à la planification des acquisitions (Volontaire des Nations Unies), qui sera transféré depuis les Services des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications.

Groupe de la gestion centralisée des stocks

63. Dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui aux missions sur le terrain, le nouveau Groupe de la gestion centralisée des stocks proposé sera chargé des fonctions assumées auparavant par la Section de l'entreposage intégré et de la gestion du matériel, y compris celui appartenant aux contingents et par tous les postes de gestion des biens. Il est proposé de doter le Groupe de la gestion centralisée des

stocks en effectifs en réaffectant un poste de logisticien (P-4) et trois postes d'assistant chargé du matériel appartenant aux contingents (agents des services généraux recrutés sur le plan national) de la Section de l'entreposage intégré et de la gestion du matériel, y compris celui appartenant aux contingents à un poste de spécialiste en chef de la gestion du matériel (P-4) et trois postes d'assistant à la gestion du matériel (agents des services généraux recrutés sur le plan national) du Groupe de la gestion centralisée des stocks.

64. Le Groupe de la gestion centralisée des stocks sera également doté de trois postes existants d'assistant à la gestion du matériel (agents du Service mobile) et d'un poste d'assistant à la réception et à l'inspection (Volontaire des Nations Unies) de la Section de l'entreposage intégré et de la gestion du matériel, y compris celui appartenant aux contingents. Il est également proposé de transférer un poste d'assistant au budget et aux finances (agent du Service mobile), un poste d'assistant à la gestion des installations (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un poste d'assistant ingénierie (Volontaire des Nations Unies) du Groupe du génie.

65. La création du Groupe de la gestion centralisée des stocks permettra d'améliorer le contrôle de la durée de vie des biens de la mission depuis leur livraison dans un entrepôt aux conditions et mesures de sécurité appropriées jusqu'à leur stockage définitif. Le regroupement de toutes les activités d'entreposage en un lieu unique permettra d'utiliser plus efficacement l'espace d'entreposage et de réduire les ressources nécessaires au titre des transports ou des mouvements entre les unités. Le Groupe de la gestion centralisée des stocks offrira aussi plus de possibilités au personnel de renforcer ses capacités grâce à un meilleur échange de données d'expériences, de meilleures pratiques optimales et l'adoption de modes opératoires normalisés dans la conduite de ses activités.

Groupe du contrôle des mouvements

66. Dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui aux missions sur le terrain, il est proposé de transférer deux postes d'assistant au contrôle des mouvements (1 SM et 1 GN) de la Section du contrôle des mouvements et de la distribution au Groupe de la gestion des réservations passagers qu'il est proposé de créer. Les postes restants de la Section du contrôle des mouvements et de la distribution constitueront le Groupe du contrôle des mouvements (composante gestion de la chaîne d'approvisionnement).

Groupe de la gestion de la performance de la chaîne d'approvisionnement

67. Dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui aux missions sur le terrain, il est proposé de réaffecter un poste de fonctionnaire d'administration (P-4) de l'équipe de collaborateurs directs du Chef de la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement au Groupe de la gestion de la performance de la chaîne d'approvisionnement en tant que logisticien (P-4). Il est également proposé de réaffecter le poste d'assistant à l'approvisionnement du Groupe des marchés relatifs aux approvisionnements essentiels, relevant de la Section Services, au Groupe de la gestion de la performance de la chaîne d'approvisionnement en tant qu'assistant à la veille économique (agent du Service mobile).

68. Dans le cadre de la proposition de création du Groupe de la gestion de la performance de la chaîne d'approvisionnement et de son rôle dans la gestion du matériel, dont est actuellement chargée la Section de l'entreposage intégré et de la gestion du matériel, y compris celui appartenant aux contingents, il est proposé de transférer un poste de spécialiste de la gestion du matériel (P-3), un poste d'assistant à la gestion du matériel (agent du Service mobile) et trois postes d'assistants au contrôle du matériel et à la gestion des stocks (1 SM, 1 GN et 1 VNU) au Groupe de la gestion de la performance de la chaîne d'approvisionnement.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

	Dépenses (2016/17)	*Montant alloué (2017/18)*	*Dépenses prévues (2018/19)*	*Variance*	
				Montant	*Pourcentage*
Catégorie de dépenses	*(1)*	*(2)*	*(3)*	*(4) = (3) – (2)*	*(5) = (4)÷(2)*
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	6 034,7	6227,8	5 717,6	(510,2)	(8,2)
Contingents	148 751,2	143 259,2	146 466,9	3 207,7	2,2
Police des Nations Unies	897,9	1 201,7	1 833,7	632,0	52,6
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
Total partiel	**155 683,7**	**150 688,7**	**154 018,2**	**3 329,5**	**2,2**
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	27 492,0	24 209,8	31 017,8	6 808,0	28,1
Personnel recruté sur le plan national	2 514,8	2 462,8	2 787,6	324,8	13,2
Volontaires des Nations Unies	1 531,8	1 512,5	1 667,3	154,8	10,2
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 424,8	181,5	190,1	8,6	4,7
Personnel fourni par les gouvernements	–	–	–	–	–
Total partiel	**32 963,4**	**28 366,6**	**35 662,8**	**7 296,2**	**25,7**
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	394,6	154,7	483,2	328,5	212,3
Voyages	1 033,6	1 072,8	1 086,0	13,2	1,2
Installations et infrastructures	24 000,3	25 546,7[a]	26 596,4	1 049,7	4,1
Transports terrestres	2 755,6	1 688,0	1 506,7	(181,3)	(10,7)
Opérations aériennes	22 412,5	23 843,0	22 687,3	(1 155,7)	(4,8)
Opérations maritimes ou fluviales	602,0	669,0	660,0	(9,0)	(1,3)
Communications et informatique	9 294,8	8 363,2[b]	7 702,1	(661,1)	(7,9)
Santé	185,3	308,0	308,0	–	–
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	30 042,8	25 499,3[c]	19 904,9	(5 594,4)	(21,9)
Projets à effet rapide	498,8	500,0	500,0	–	–
Total partiel	**91 220,2**	**87 644,7**	**81 434,6**	**(6 210,1)**	**(7,1)**
Total brut	**279 867,3**	**266 700,0**	**271 115,6**	**4 415,6**	**1,7**
Recettes provenant des contributions du personnel	2 387,4	2 340,5	2 864,5	524,0	22,4
Total net	**277 479,9**	**264 359,5**	**268 251,1**	**3 891,6**	**1,5**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	**279 867,3**	**266 700,0**	**271 115,6**	**4 415,6**	**1,7**

[a] Le montant initialement alloué de 25 221 500 dollars au titre des installations et infrastructures a été augmenté de 325 200 dollars à des fins de comparaison avec les prévisions de dépenses pour 2018/19.

[b] Correspond au montant total alloué pour la rubrique Communications et informatique à des fins de comparaison avec les prévisions de dépenses pour 2018/19.

[c] Le montant initialement alloué de 25 824 500 dollars au titre des fournitures, services et matériel divers a été retranché de 325 200 dollars à des fins de comparaison avec les prévisions de dépenses pour 2018/19.

B. Contributions non budgétisées

69. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant prévu*
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces[a]	791,9
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	**791,9**

[a] Valeur estimative de parcelles situées à Abyei, Gok Machar et Kadougli, des terrains sur lesquels sont implantées les bases opérationnelles des compagnies, ainsi que des droits d'atterrissage dans les aéroports.

C. Gains d'efficience

70. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2018/19 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant*	*Mesure*
Voyages	138,4	Modification des plans d'organisation des vols pour réduire autant que possible le nombre de jours de voyage passés dans les transports par le personnel se rendant à Entebbe (Ouganda) ou à Brindisi (Italie)
Total	**138,4**	

D. Taux de vacance

71. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2018/19 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(Pourcentage)

Catégorie	*Taux effectif 2016/17*	*Taux budgétisé 2017/18*	*Projection 2018/19*
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	49,3	40,0	45,0
Contingents	13,9	14,0	4,0
Police des Nations Unies	64,0	50,0	22,0
Unités de police constituées	–	–	–
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	22,9	23,6	15,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	0,0	0,0	0,0

Catégorie	*Taux effectif 2016/17*	*Taux budgétisé 2017/18*	*Projection 2018/19*
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	14,0	15,0	10,0
Volontaires des Nations Unies	3,1	10,0	6,0
Emplois de temporaire[a]			
Personnel recruté sur le plan international	14,3	14,3	15,0

[a] Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

72. Les taux de vacance de postes proposés ont été établis sur la base des données d'expérience recueillies jusqu'ici par la Force et tiennent compte des circonstances qui lui sont propres pour ce qui est du déploiement du personnel en tenue et du recrutement de personnel civil. Pour les militaires et le personnel de police, les coefficients délais de déploiement tiennent compte des déploiements récents et plus anciens, ainsi que des déploiements prévus. Pour le personnel civil, les taux de vacance de postes proposés sont fondés sur l'historique des taux de vacance de postes, sur les taux d'occupation actuels et sur la situation qui devrait être celle de la Force au cours de l'exercice budgétaire.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

73. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 40 836 400 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Montant prévu		
Catégorie	*Contingents*	*Unités de police constituées*	*Total*
Matériel majeur	23 492,1	–	23 492,1
Soutien logistique autonome	17 344,3	–	17 344,3
Total	**40 836,4**	**–**	**40 836,4**

Facteurs applicables à la mission	*Pourcentage*	*Date d'entrée en vigueur*	*Date du dernier examen*
A. Facteurs applicables à la zone de la mission			
Contraintes du milieu	2,2	1er juillet 2017	–
Usage opérationnel intensif	2,1	1er juillet 2017	–
Actes d'hostilité ou abandon forcé	3,4	1er juillet 2017	–
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,0		

F. Formation

74. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2018/19 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant prévu*
Consultants	
Formateurs	–
Voyages	
Voyages au titre de la formation	380,0
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	115,0
Total	**495,0**

75. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2018/19, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	Personnel recruté sur le plan international			*Personnel recruté sur le plan national*			*Militaires et personnel de police*		
	Nombre effectif 2016/17	*Nombre prévu 2017/18*	*Nombre proposé pour 2018/19*	*Nombre effectif 2016/17*	*Nombre prévu 2017/18*	*Nombre proposé pour 2018/19*	*Nombre effectif 2016/17*	*Nombre prévu 2017/18*	*Nombre proposé pour 2018/19*
Formation interne	72	55	52	7	33	44	12	19	8
Formation externe[a]	41	59	63	0	4	20	4	4	9
Total	**113**	**114**	**115**	**7**	**37**	**64**	**16**	**23**	**17**

[a] Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la mission.

76. Au cours de l'exercice 2018/19, des formations seront dispensées au personnel recruté sur le plan international et sur le plan national, aux contingents et au personnel de police afin d'améliorer leurs compétences et leurs connaissances dans des domaines tels que les opérations aériennes, la communication, la sécurité et les services techniques.

G. Services de détection des mines et de déminage

77. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2018/19 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant prévu*
Matériel spécial	
Matériel de détection des mines et de déminage	–
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	12 631,0
Fournitures pour la détection des mines et le déminage	–

78. Les crédits demandés au titre des services de détection des mines et de déminage serviront à couvrir les dépenses afférentes aux membres du personnel recruté aux plans international et national (3 028 900 dollars) ; aux voyages (213 800 dollars) ; aux services de trois équipes de déminage intégrées chargées de réduire la menace que représentent les mines et les restes explosifs de guerre dans la zone d'Abyei et la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, et de quatre équipes d'appui aux patrouilles chargées de garantir la liberté de circulation des patrouilles terrestres du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et de sensibiliser les populations locales et migrantes au danger des mines (7 841 200 dollars) ; au matériel (150 000 dollars) ; aux frais de fonctionnement (445 200 dollars). Le reliquat correspond aux frais d'appui et de gestion à régler au partenaire d'exécution du Service de la lutte antimines, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, soit respectivement 350 400 dollars et 601 500 dollars.

79. Le rôle de la Force en matière de détection des mines et de déminage correspond aux produits ci-après, qui relèvent des réalisations escomptées 1.1 et 1.2 du cadre de budgétisation axée sur les résultats :

- Fourniture de services relatifs à la lutte antimines, y compris le relevé et le déminage de 100 kilomètres de routes afin que la circulation se fasse en toute sécurité dans la zone d'Abyei ; l'enlèvement et la destruction de toutes les mines terrestres et de tous les restes explosifs de guerre ; la destruction de toutes les armes et munitions confisquées par la FISNUA dans la zone d'Abyei ;
- Organisation de 180 sessions de sensibilisation au danger des mines (20 sessions par mois x 9 mois) à l'intention de la population de la région d'Abyei ;
- Fourniture de services relatifs à la lutte antimines, y compris le relevé et le déminage de 400 kilomètres de routes afin que la circulation se fasse en toute sécurité dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée ; enlèvement et destruction de toutes les mines terrestres et de tous les restes explosifs de guerre signalée dans cette zone ; le détachement d'équipes d'appui aux patrouilles du Service de la lutte antimines à bord de véhicules protégés contre les mines pour accompagner toutes les patrouilles terrestres du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière.

H. Projets à effet rapide

80. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2018/19, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Exercice	*Montant*	*Nombre de projets*
1er juillet 2016-30 juin 2017 (dépenses effectives)	498,8	25
1er juillet 2017-30 juin 2018 (dépenses approuvées)	500,0	25
1er juillet 2018-30 juin 2019 (dépenses proposées)	500,0	25

81. Les ressources demandées seront employées dans des domaines d'intervention similaires à ceux de l'exercice 2017/18. Sur les projets prévus, 6 concerneront les moyens de subsistance et 19 les infrastructures sanitaires et scolaires de base. Ils contribueront à apaiser les tensions entre les communautés, qui créent des conditions propices au déclenchement d'hostilités, et à renforcer la confiance entre la FISNUA et ces communautés.

III. Analyse des variations[1]

82. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	Variation	
Observateurs militaires	(510,2)	(8,2 %)

- **Gestion : changements concernant les déploiements**

83. La diminution des crédits demandés s'explique essentiellement par un coefficient délais de déploiement plus élevé (45 % contre 40 % pour l'exercice 2017/18).

	Variation	
Contingents	3 207,7	2,2 %

- **Gestion : changements concernant les déploiements et évolution du prix des rations**

84. La hausse des crédits demandés s'explique essentiellement par : a) la diminution du montant prévu des déductions pour non-déploiement, déploiement retardé ou déploiement de matériel défectueux appartenant aux contingents, conformément à la résolution 67/261 de l'Assemblée générale ; b) l'augmentation des dépenses liées aux rations entraînée par la hausse du prix à l'unité des rations de réserve. Cette hausse est en partie compensée par la baisse des dépenses liées aux indemnités de subsistance, elle-même résultant de la diminution du nombre d'officiers d'état-major qu'il est prévu de déployer.

[1] Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

	Variation	
Police des Nations Unies	632,0	52,6 %

• Gestion : changements concernant les déploiements

85. La hausse des crédits demandés s'explique essentiellement par un coefficient délais de déploiement plus faible (22 % contre 50 % pour l'exercice 2017/18).

	Variation	
Personnel recruté sur le plan international	6 808,0	28,1 %

• Gestion : évolution du taux de vacance de postes

86. L'augmentation des crédits demandés tient principalement à un taux de vacance de postes plus faible (15 % contre 23,6 % pour l'exercice 2017/18) et à l'application d'un pourcentage de dépenses communes de personnel supérieur (96,1 % des traitements nets pour l'exercice 2018/19, contre 87,1 % pour l'exercice 2017/18).

	Variation	
Personnel recruté sur le plan national	324,8	13,2 %

• Gestion : évolution du taux de vacance de postes

87. La hausse des crédits demandés s'explique essentiellement par un taux de vacance de postes plus faible (10 % contre 15 % pour l'exercice 2017/18).

	Variation	
Volontaires des Nations Unies	154,8	10,2 %

• Paramètres budgétaires : moyens revus à la hausse et produits inchangés

88. La hausse des crédits demandés s'explique essentiellement par l'augmentation des dépenses liées aux indemnités d'installation, aux allocations de prédépart et au rapatriement, elle-même causée par l'accroissement de la mobilité du personnel prévu en 2018/19.

	Variation	
Consultants et services de consultants	328,5	212,3 %

• Gestion : moyens et produits revus à la hausse

89. La hausse des crédits demandés tient principalement aux services d'information géospatiale, qui relevaient jusque-là de la catégorie de dépenses Communications et informatique. En 2018/19, ces services seront assurés par des consultants.

	Variation	
Installations et infrastructures	1 049,7	4,1 %

• Gestion : moyens et produits revus à la hausse

90. La hausse des crédits demandés s'explique principalement par l'augmentation : a) des coûts liés aux services d'entretien étant donné qu'un contrat commercial de deux ans a été conclu, en vertu duquel les services de gestion des camps seront

externalisés ; b) du prix estimatif du carburant pour groupe électrogène (0,75 dollar par litre pour l'exercice 2018/19, contre 0,66 dollar pour l'exercice 2017/18), accroissant ainsi les dépenses afférentes aux carburants et lubrifiants ; c) des dépenses liées aux services de sécurité étant donné qu'il est proposé de mettre en place un système de surveillance sur le marché d'Amiet au moyen d'un arrangement clefs en main. Cette hausse est en partie compensée par une baisse des dépenses de construction, de transformation, d'amélioration des locaux et de gros entretien.

	Variation	
Transports terrestres	(181,3)	(10,7 %)

• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés

91. La baisse des crédits demandés s'explique principalement par une diminution des dépenses afférentes aux pièces de rechange.

	Variation	
Opérations aériennes	(1 155,7)	(4,8 %)

• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés

92. La baisse des crédits demandés s'explique principalement par la diminution : a) du prix estimatif du carburant aviation (0,74 dollar par litre pour l'exercice 2018/19 contre 0,95 dollar pour l'exercice 2017/18), réduisant ainsi les dépenses afférentes aux carburants et lubrifiants ; b) des coûts afférents aux contrats d'hélicoptères ; c) des droits d'atterrissage et de la redevance de manutention au sol.

	Variation	
Communications et informatique	(661,1)	(7,9 %)

• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés

93. La baisse des crédits demandés tient essentiellement à : a) la diminution des dépenses liées à l'acquisition de matériel informatique et de matériel de communication en raison du remplacement des serveurs autonomes par des serveurs lame ; b) la baisse du prix à l'unité des services de transpondeur et de visioconférence ; c) la prestation de services d'information géospatiale par des consultants, comme expliqué au paragraphe 89 ci-dessus.

	Variation	
Fournitures, services et matériel divers	(5 594,4)	(21,9 %)

• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés

94. La baisse des crédits demandés résulte essentiellement de la diminution des prévisions de dépenses afférentes aux activités de déminage, en raison de la révision des contrats et de la diminution attendue des frais bancaires.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

95. **Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei portent sur les points suivants** :

a) Ouverture d'un crédit de 271 115 600 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019 ;

b) Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Force, à raison de 22 592 967 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 et 71/298 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée

A. Assemblée générale

Questions transversales

(Résolution 70/286)

Décision ou demande	*Mesures prises*
Prie le Secrétaire général d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, une attention particulière étant accordée à la possibilité de transférer certaines fonctions à des agents recrutés sur le plan national, notamment celles exercées par des agents du Service mobile, de sorte que la structure des effectifs civils permette aux missions de s'acquitter efficacement de leur mandat et soit conforme aux meilleures pratiques adoptées en matière de dotation en effectifs, toutes missions confondues (par. 20)	Le manque d'effectifs hautement qualifiés dans la zone de la mission fait que la FISNUA a du mal à transférer certaines fonctions à des agents recrutés sur le plan national. Malgré cela, la Force a établi un plan de gestion prévisionnelle des besoins en personnel axé sur ces transferts et sur la création et le renforcement des capacités nationales. Elle s'attend à ce que l'accent mis sur le renforcement des capacités nationales offre des solutions plus pratiques pour transférer à brève échéance les fonctions exercées par des agents du Service mobile à des agents recrutés sur le plan national, notamment à des vacataires locaux et à du personnel engagé pour une période de courte durée.
Demande instamment au Secrétaire général de tout faire pour réduire les délais de recrutement des membres du personnel affectés aux missions, dans le respect des dispositions qui régissent le recrutement du personnel de l'Organisation, d'accroître la transparence de la procédure de recrutement à tous les stades et de rendre compte des mesures prises et des résultats obtenus dans le cadre de son prochain rapport d'ensemble (par. 22)	La délivrance de visas pour le personnel recruté sur le plan international reste difficile et longue, ce qui allonge sensiblement le processus de recrutement et entraîne parfois le retrait de candidatures. La Force a toujours des difficultés pour attirer des candidats qualifiés aux postes soumis à un recrutement international à Abyei. Ces difficultés ont toutefois été contrebalancées par l'importance croissante accordée au recrutement du personnel des missions qui réduisent leurs effectifs, la Force ayant ainsi pu réduire les délais de recrutement tout en engageant des candidats très qualifiés et expérimentés.
Se félicite de l'action que continue de mener le Secrétaire général afin qu'il soit tenu compte de la problématique hommes-femmes dans les activités de	À la FISNUA, le poste de conseiller pour la problématique hommes-femmes est occupé par un spécialiste de la protection de l'enfance et des

Décision ou demande	*Mesures prises*
maintien de la paix des Nations Unies et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les conseillers principaux pour la problématique hommes-femmes relèvent directement, dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, du chef de mission (par. 24)	femmes. Le titulaire relève du Chef de cabinet et collabore étroitement avec le Bureau du Chef de la mission et d'autres membres de la direction de la mission, pour assurer l'intégration de la problématique hommes-femmes dans toutes les activités et priorités de la mission.
Est consciente du rôle que les femmes jouent dans les questions de paix et de sécurité, sous tous leurs aspects, se déclare préoccupée par le déséquilibre entre les sexes qui existe dans les effectifs des opérations de maintien de la paix, en particulier aux échelons supérieurs, prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour recruter des femmes dans les opérations de maintien de la paix et les retenir au service des missions, en particulier pour ce qui est de nommer des femmes à des postes de direction de niveau élevé, dans le plein respect du principe d'une répartition géographique équitable et conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, en songeant notamment aux femmes originaires des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, et engage vivement les États Membres, dans les cas qui s'y prêtent, à rechercher des candidates aptes à assumer des fonctions dans le système des Nations Unies et à en présenter régulièrement un plus grand nombre aux postes à pourvoir (par. 25)	La Force a fait des progrès en ce qui concerne l'équilibre entre les sexes et continue de travailler avec la Division du personnel des missions pour souligner qu'il faut faire mieux afin d'assurer une représentation équilibrée des sexes et une répartition géographique équitable du personnel. Toutes les procédures de recrutement sont soigneusement examinées afin d'étudier les dossiers des femmes et des candidats des zones géographiques sous-représentées. Les efforts entrepris pour renforcer les compétences et les capacités de la main-d'œuvre locale devraient également offrir de nouvelles possibilités de recruter des femmes sur le plan national.
Prie le Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il mène pour atténuer l'empreinte environnementale globale des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, notamment mais non exclusivement les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 31)	La FISNUA a réalisé plusieurs travaux de génie afin d'atténuer son empreinte environnementale globale. Elle a notamment remplacé des stations d'épuration des eaux usées vétustes et fourni des bacs distincts pour trier les déchets (plastique, papier, métal et verre). La Force a entrepris de maçonner des fosses septiques et de creuser des décharges pour l'enfouissement des déchets solides. Elle a en outre encouragé la non-élimination des déchets alimentaires en dehors des camps, des pratiques respectueuses de l'environnement et la culture des plantes potagères. Pendant l'exercice 2018/19, elle compte installer des systèmes de gestion des déchets liquides dangereux et mettre en place des structures de confinement du carburant ainsi que des stations de traitement des déchets organiques solides.
Sait que les opérations de maintien de paix font face à des demandes et à des difficultés croissantes et évoluent dans des environnements instables, et prie le Secrétaire général de renforcer les capacités et la norme « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés, grâce notamment à l'augmentation des moyens, à la formation et à l'éducation, et de continuer à chercher des solutions novatrices dans ce domaine (par. 32)	La Force continue de s'employer, en collaboration avec les partenaires compétents au Siège, à ce que la norme « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés soit toujours respectée. Le projet de plan d'évacuation sanitaire primaire a été établi et doit être revu avant que la version définitive ne soit arrêtée. Des campagnes de formation, de renforcement des capacités et de sensibilisation sont actuellement menées au sein de la mission et les principaux acteurs concernés, en particulier les

Décision ou demande	*Mesures prises*
	services médicaux de la composante militaire, y participent activement.
Prie en outre le Secrétaire général de présenter clairement, dans les projets de budget de chaque mission, les prévisions de dépenses annuelles pour les projets de construction s'inscrivant, s'il y a lieu, dans le cadre de plans pluriannuels, de s'attacher encore à accroître l'exactitude des budgets, en améliorant notamment tous les aspects de la planification, de la gestion et du contrôle des projets, compte dûment tenu des besoins opérationnels des missions, et de suivre de près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais (par. 42)	La FISNUA n'a prévu aucun projet pluriannuel dans son projet de budget pour l'exercice 2018/19.
Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en chargeant nommément un fonctionnaire de la mission de vérifier le nombre d'articles détenus en stock avant de faire tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 43)	La Force contribue davantage à la planification des acquisitions grâce à la mise en place d'une unité spécialement chargée de planifier et de coordonner les achats nécessaires afin de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur. Cette unité vérifie régulièrement le nombre d'articles détenus en stock avant de faire tout nouvel achat et veille à la bonne application des Normes comptables internationales pour le secteur public.
Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation (par. 45)	Les matériaux nécessaires n'étant pas disponibles dans la zone de la mission, la FISNUA se les procure dans d'autres régions du Soudan et du Soudan du Sud. L'état des sols au niveau local perturbe leur transport par la route pendant la saison des pluies.
Rappelle la position collective et unanime selon laquelle un seul cas avéré d'exploitation et d'agression sexuelles est encore un cas de trop et prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les opérations de maintien de la paix appliquent intégralement, à tous les membres du personnel civil, militaire et de police, la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles (par. 70 ; voir également par. 71, 76, 79, 80, 81 et 82)	Il sera fait état dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles des mesures prises par les missions de maintien de la paix, dont la FISNUA, pour donner suite aux demandes formulées aux paragraphes 70, 71, 76 et 79 à 82 de la résolution.
Se félicite que le Secrétaire général soit résolu à appliquer pleinement la politique de tolérance zéro de l'Organisation à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles et le prie de rendre compte, dans le prochain rapport, des résultats obtenus et des problèmes rencontrés (par. 71)	
Demande au Secrétaire général d'assurer la coordination entre les entités des Nations Unies, à l'échelle nationale, afin que les personnes qui auraient été victimes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles	

Décision ou demande	*Mesures prises*
bénéficient immédiatement d'une aide et d'un soutien de base qui soient adaptés à leur situation (par. 76)	
Prie le Secrétaire général d'informer immédiatement les États Membres concernés des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles qui se seraient produits dans des missions mandatées par le Conseil de sécurité, dont des entités des Nations Unies pourraient avoir connaissance, et de veiller à ce que les États Membres concernés reçoivent toutes les informations disponibles afin que les autorités nationales puissent donner suite comme il se doit aux allégations (par. 79)	
Est consciente des facteurs de risque qui sont liés aux allégations récentes d'exploitation et d'atteintes sexuelles recensés par le Secrétaire général au paragraphe 25 de son dernier rapport, à savoir le transfert de contingents, l'absence de formation aux normes de conduite avant le déploiement, la durée excessive du déploiement pour certains contingents, les conditions de vie des contingents, y compris l'absence de services sociaux et de moyens de communication permettant aux troupes de rester en contact avec leurs proches, le fait que les camps soient situés à proximité de la population locale, sans séparation adéquate, et le manque de discipline au sein de certains contingents, et, à cet égard, prie le Secrétaire général de continuer à analyser, dans son prochain rapport, tous les facteurs de risque, dont ceux énumérés ci-dessus, et de formuler des recommandations destinées à atténuer ces risques, compte tenu des responsabilités respectives des missions, du Secrétariat et des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police (par. 80)	
Souligne qu'il importe de former tous les membres du personnel à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans le cadre de la formation préalable au déploiement, ainsi que dans le cadre de programmes de formation et de sensibilisation menés dans les missions, et prie le Secrétaire général d'accélérer la mise en service du programme d'apprentissage en ligne (par. 81)	
Rappelle le paragraphe 175 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de faire figurer dans de futurs rapports des informations sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles concernant des membres de forces, autres que des forces des Nations Unies, agissant sous mandat du Conseil de sécurité (par. 82)	

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

(A/71/836/Add.13)

Décision ou demande	*Mesures prises*
Le Comité consultatif réaffirme que les taux de vacance retenus pour établir les budgets doivent être conformes, dans la mesure du possible, aux taux effectifs (par. 24).	Les taux de vacance retenus pour le projet de budget 2018/19 tiennent compte des taux effectifs au moment de l'établissement du budget ainsi que de la situation de la mission au cours de l'exercice budgétaire.
Le Comité consultatif espère que la Force effectuera ses paiements une fois les projets terminés, afin d'en garantir le succès et de suivre les procédures régulières de gestion des projets (par. 45).	La Force respecte comme il se doit le processus de paiement prévu dans le contrat correspondant. Après réception de la facture établie par le fournisseur, les ingénieurs procèdent sur place à une vérification et à une inspection conjointes avant d'émettre le certificat de paiement.
Le Comité consultatif compte que la Force examinera toutes les options possibles pour se débarrasser de ses véhicules excédentaires, notamment la possibilité – si elle se révèle rentable – de les céder à d'autres missions (par. 47).	La Force examinera toutes les options possibles pour se débarrasser de ses véhicules excédentaires, notamment la cession à d'autres missions, si cette possibilité se révèle rentable.
Le Comité consultatif estime que la Force devrait faire des efforts concertés pour ramener sa dotation en véhicules à des taux plus conformes aux coefficients standard fixés en la matière (par. 49).	La FISNUA accélérera l'examen de son parc de véhicules légers et fera en sorte qu'il corresponde aux moyens nécessaires et soit conforme aux coefficients standard.

Questions transversales

(A/70/742)

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
Le Comité note avec regret que les projets de budget des missions pour 2016/17 ne se conforment pas toujours à l'exigence selon laquelle il y a lieu de déterminer s'il est nécessaire de maintenir ou de supprimer les postes restés vacants depuis au moins deux ans (par. 46).	La FISNUA encourage vivement ses unités à comptabilité autonome à déterminer, au moment de proposer le tableau d'effectifs pour l'exercice budgétaire considéré, s'il faut maintenir ou supprimer les postes vacants. Il a été rappelé à toutes les unités qu'il fallait justifier la nécessité du maintien des postes vacants. La Force prendra les mesures voulues après évaluation des besoins des unités à comptabilité autonome pour cet exercice budgétaire.
Le Comité consultatif attend avec intérêt d'examiner les résultats de l'analyse en cours sur la possibilité de remplacer une partie du parc de véhicules légers par des berlines, des véhicules polyvalents ou des véhicules de substitution (par. 160).	Un service de navette est assuré dans le camp au moyen d'un minibus appartenant à la Force en vue de réduire les achats. La FISNUA a également reçu des véhicules qui appartenaient à des missions de maintien de la paix déployées au Soudan et au Soudan du Sud.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- **Création de poste :** Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste :** Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste :** Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste :** Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste :** Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste :** Trois cas de figure sont possibles :
  - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu ;
  - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale ;
  - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat ;

- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation ;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation ;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficience (par exemple réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigramme

A. Services organiques

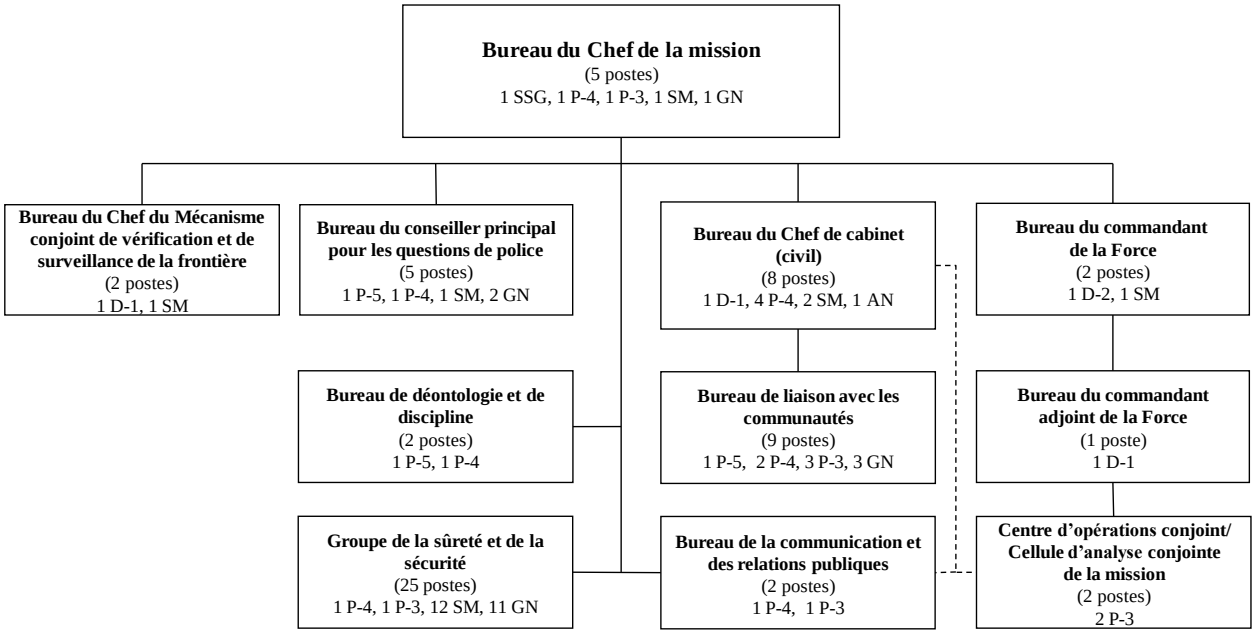

B. Composante appui

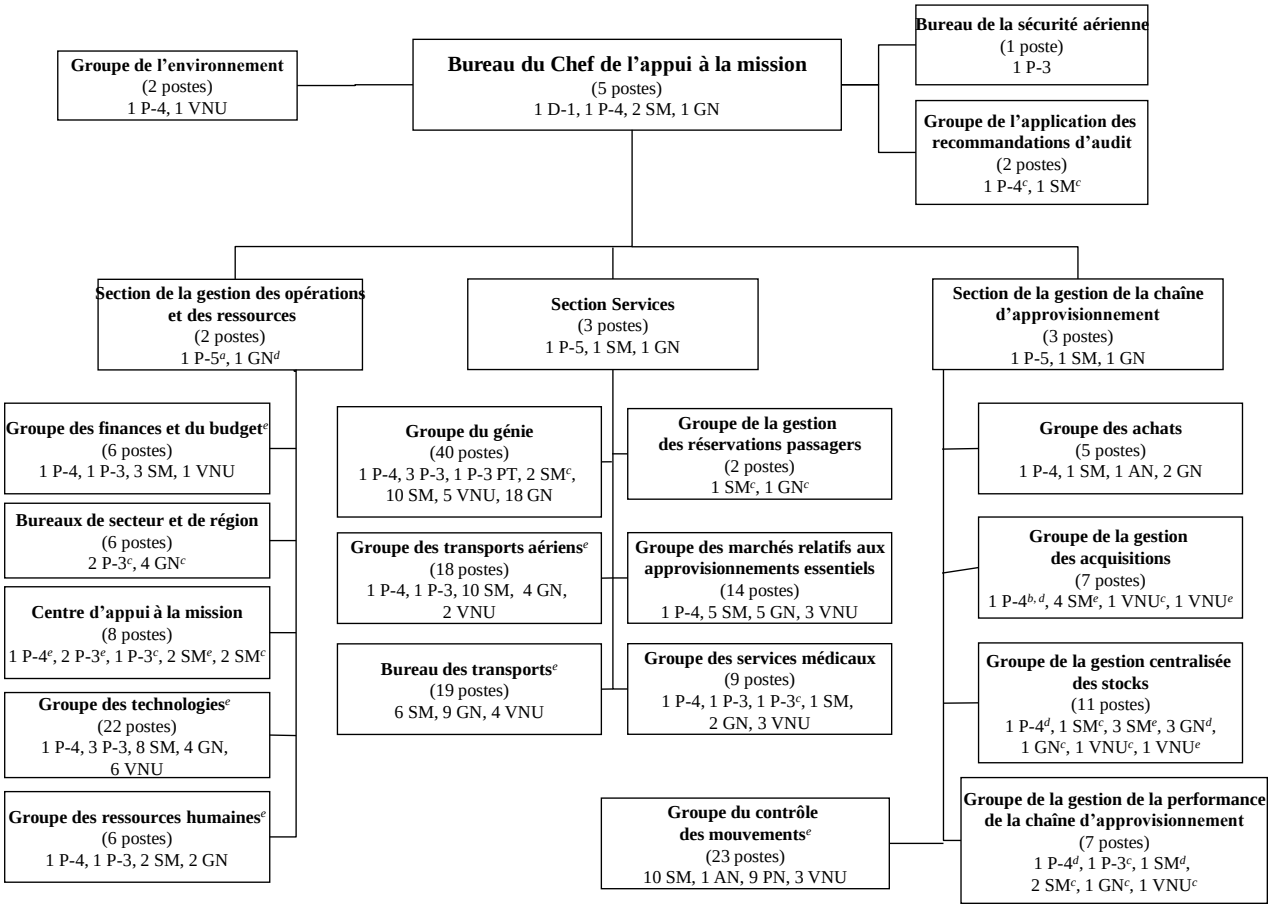

Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national ; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national ; PT = personnel temporaire (autre que pour les réunions) ; SM = agent du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

[a] Création.
[b] Reclassement.
[c] Transfert.
[d] Réaffectation.
[e] Restructuration.

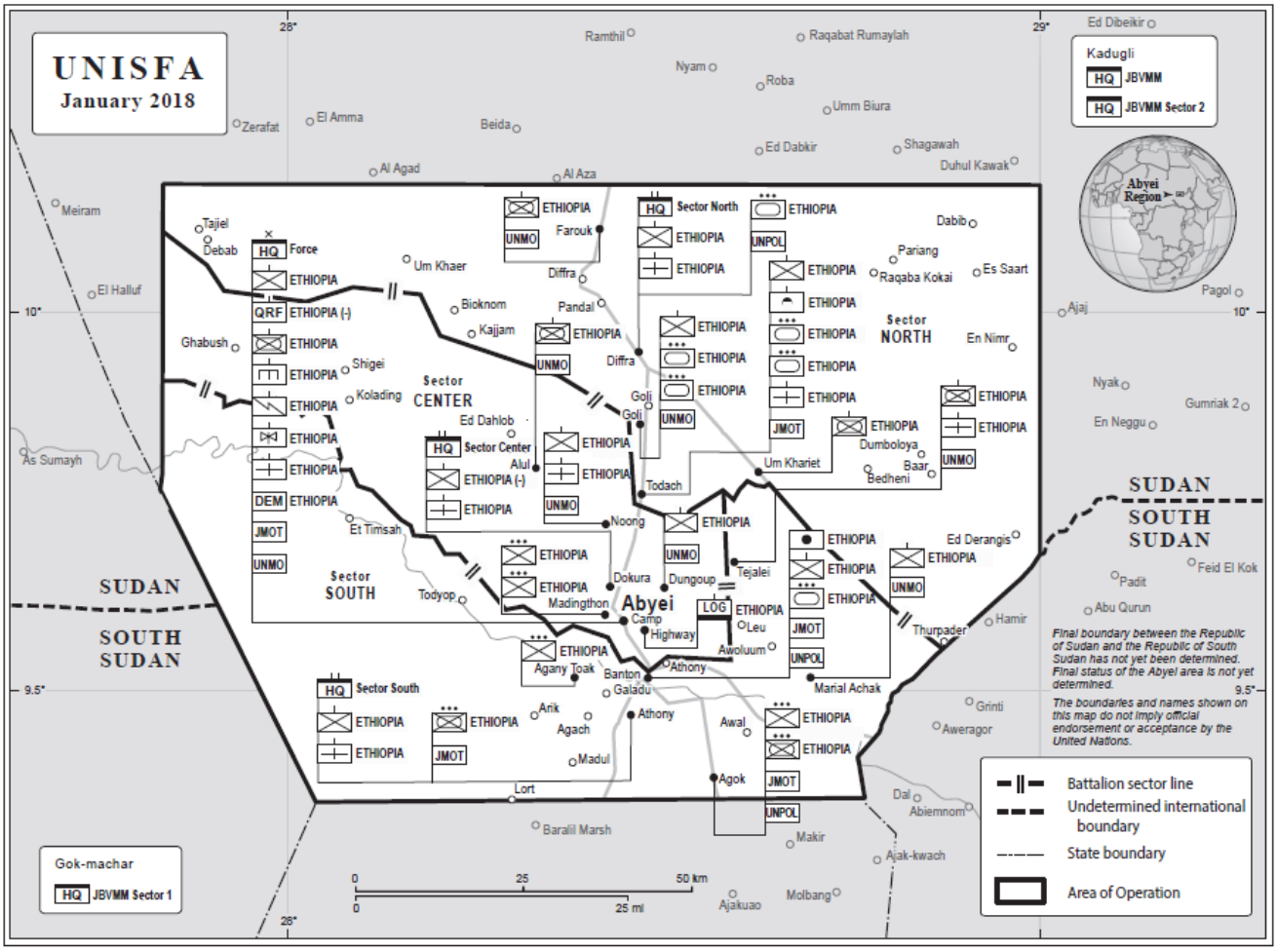
UNISFA
January 2018
Kadugli
HQ JBVMM
HQ JBVMM Sector 2
Abyei Region
Sector NORTH
Sector CENTER
Sector SOUTH
HQ Force
HQ Sector North
HQ Sector Center
HQ Sector South
HQ JBVMM Sector 1
Abyei
SUDAN
SOUTH SUDAN
Final boundary between the Republic of Sudan and the Republic of South Sudan has not yet been determined. Final status of the Abyei area is not yet determined.
The boundaries and names shown on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
Battalion sector line
Undetermined international boundary
State boundary
Area of Operation
Map No. 4467 Rev. 37 UNITED NATIONS
January 2018
Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)